



Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

Contactez-nous: 021 348 21 11

www.cipvd.ch





SOMMAIRE!

L'exécution par substitution :

Canton-Communes 2018

Avanchas: una politiqua

Point UCV!

comment procéder ? _	p.3
Revenons sur l'accord	

Point DOSSIER CULTURE!

Averiences, and politique	
culturelle à la hauteur	
des événements organisés	12
Un fonds culturel sur la Riviera :	
pourquoi et comment?	14
Comment des communes	
vaudoises professionnalisent	
leur service de la culture?	16
Arrêt sur invité:	
Michel Caspary, Directeur	
ali. Tla 444 u.a. ali. I la ua l	00

Point COMMUNES!

Equiwatt, le programme d'économies d'énergie lausannois arrive à Yverdon-les-Bains	p. 22
Aménager le territoire à l'échelle d'une grande agglomération	p. 25
Conjuguer après-cancer et reprise du travail	p. 28
Les équipes au centre:	

Point ASSOCIATIONS!

Les sites internet de l'AVIATCO et

la nouvelle offre de formation

de l'Avsiri lont peau neuve:	.p. 02
68° AG de l'AVSM	
à Colombier	p. 3 5
Une raison de fêter pour	
l'administration publique	p. 38

Point HÉRALDIQUE!____p. 39

Point AGENDA! p. 40

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!* en format numérique sur l'application UCV





ÉDITO! «Rien n'est permanent sauf le changement»

La carte de vœux de l'UCV porte cette pensée d'Héraclite rappelant une constante depuis le Big Bang initial: tout évolue.



Brigitte DindSecrétaire générale
de l'Union des Communes
Vaudoises

Si certains siècles, voire millénaires, ont été traversés sans changement majeur, aujourd'hui ceux-ci s'enchaînent de manière vertigineuse. Intelligence artificielle, digitalisation, blockchain et réseaux sociaux révolutionnent notre société. Comment ne pas se laisser prendre de vitesse? Comment suivre l'évolution sociétale qui induit une culture transversale? Nos institutions démocratiques sont confrontées à ce défi qui remodèlera probablement les systèmes de gouvernance.

Pour préserver une vision cohérente à travers ces mutations, trouver un équilibre entre ces deux pôles est essentiel:

- un ancrage dans nos valeurs démocratiques
- miser sur la créativité et la flexibilité, deux atouts dont la diversité est le terreau fertile. A l'opposé, le caractère statique d'une société uniformisée perd l'agilité nécessaire pour innover.

Les communes le savent bien, elles qui valorisent la diversité. Comparer les solutions testées entre collectivités, ou cantons, favorise une osmose positive. Leur autonomie doit être ainsi soutenue, comme le fédéralisme, car cette pluralité est un laboratoire idéal pour expérimenter des idées neuves. Cette émulation bénéficie au final à l'ensemble de la société.

Ce fil rouge guide les réflexions et actions de l'UCV. Les instances de notre association sont convaincues que de réelles compétences décisionnelles accordées aux communes sont la marque d'une démocratie vivante et contribuent bien davantage que la centralisation à la mue de notre société actuelle. De surcroît, les erreurs ou impasses inhérentes à tout processus de transformation seront plus aisément surmontées par une structure institutionnelle souple et diversifiée.

Le Comité exécutif et son secrétariat suivent cette ligne en s'adaptant régulièrement aux besoins des communes afin de toujours mieux les servir. A l'heure de quitter l'UCV, je rends hommage à l'engagement constant de ces élus et suis fière de ce que notre association peut apporter aux communes grâce au dynamisme d'une équipe de collaborateurs performante.

Ma gratitude va aussi au comité de rédaction de *Point CommUNE!* qui renouvelle chaque trimestre notre magazine, ainsi qu'aux associations de professionnels communaux qui le soutiennent.

Enfin, un chaleureux merci à vous tous représentants des communes. Ce fut un privilège de travailler pendant quatorze ans à vos côtés, car si les communes sont le berceau de la démocratie, vous en êtes l'âme.

IMPRESSUM!

Point CommUNE! Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, 2500 exemplaires.

Comité de rédaction

Pierre-Alain Borloz (AVSM) ■ Eugène Chollet (SOPV)
■ Brigitte Dind (UCV) ■ Laurent Lanz (aVDaas) ■ JeanMarc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■
Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

Contacter la rédaction

Chloé Wiss (UCV) - Chargée de communication et du *Point CommUNE!* ■ Av. de Lavaux 35 ■ case postale ■ 1009 Pully ■ Tél. 021 557 81 35 ■ chloewiss@ucv.ch

Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9 ■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21 ■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

Conception graphique et mise en page

idéesse, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■
Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch



Nos membres luttent contre le travail au noir.



Police des constructions: faire respecter les décisions municipales

Le service juridique de l'UCV est fréquemment amené à expliquer la procédure d'exécution par substitution. C'est l'occasion pour les juristes Isabelle del Rizzo et Sarah Laurent d'apporter leurs éclairages sur ce sujet en prenant pour exemple des situations propres à la police des constructions.



Isabelle del Rizzo Sarah Laurent Juristes à l'UCV

En matière de police des constructions, il arrive souvent que les municipalités ordonnent à un propriétaire d'exécuter une décision émanant des lois ou des règlements: modification ou suppression de travaux non conformes (art. 105 al. 1 ou 130 al. 2 LATC), travaux de consolidation d'un bâtiment menaçant la sécurité (art. 92 LATC), etc. Par quel moyen cette autorité peut-elle s'assurer que ladite décision sera effectivement respectée?

L'exécution par substitution, appelée aussi exécution par équivalent, constitue un des trois moyens d'exécution forcée dont dispose l'autorité, les deux autres étant la contrainte directe et l'exécution immédiate. Elle correspond à «l'ensemble des actes par lesquels les agents de l'Etat ou les tiers qu'il charge de cette tâche remplissent une obligation à la place de l'obligé et à ses frais »¹.

L'exécution des décisions non pécuniaires est réglée par l'article 61 de la LPA-VD. A teneur de cette disposition, la municipalité peut faire exécuter des travaux aux frais du propriétaire lorsque ce dernier persiste à ne pas les exécuter lui-même. La procédure est constituée de trois phases bien distinctes:

- la décision de base avec sommation et menace d'exécution par substitution,
- la constatation de l'inexécution et la décision de confier les travaux à des tiers.
- et enfin la décision sur les frais à la suite de l'exécution.

Il convient de respecter *scrupuleusement* ces trois étapes ainsi que les exigences légales et jurisprudentielles, sous peine d'annulation de la décision et de l'impossibilité *in fine* de mettre les frais d'exécution à charge du propriétaire.

Les voies de droit

Chaque décision constitue une décision susceptible de recours auprès du Tribunal cantonal, plus précisément auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP). Les voies de droit doivent donc être indiquées dans toutes les décisions rendues au propriétaire.

La décision de base

La première étape consiste, pour la municipalité, à rendre une décision de base qui impartit au propriétaire *un délai afin de procéder aux travaux*. Elle mentionnera les bases légales sur lesquelles sa décision a été prise et formulera de manière claire et précise les obligations imposées au propriétaire ainsi que les ouvrages concernés, leur emplacement et en quoi consiste l'ordre d'exécution (remise en état, modification, suppression, démolition, etc.).

Le délai doit être raisonnable et laisser au propriétaire le temps de procéder aux travaux. Deux exceptions cependant: si la situation crée un tel danger qu'il y a péril en la demeure ou s'il est évident que le propriétaire, pour des raisons diverses, n'obtempérera pas. Dans ce cas, la municipalité pourra immédiatement confier les travaux à un tiers, sans sommation préalable².

Cette décision doit également mentionner *l'éventualité d'une procédure d'exécution par substitution* si le propriétaire n'obtempère pas et doit attirer son attention sur *les sanctions qu'il peut encourir:* si le propriétaire n'exécute pas les travaux, l'autorité les fera exécuter à sa place et à ses frais.

La décision d'exécution par substitution

Lorsque le délai fixé par la municipalité arrive à échéance, il convient de constater si les travaux exigés ont été entrepris. Si c'est le cas, la procédure s'arrête ici. Dans le cas contraire, il faut constater l'inexécution des travaux et informer le propriétaire que ces derniers seront confiés à un tiers. Ces deux éléments doivent figurer dans une nouvelle décision envoyée au

Art. 61 de la loi sur la procédure administrative (LPA-VD) Décisions non pécuniaires

- Pour exécuter les décisions non pécuniaires, l'autorité peut procéder:
 a. à l'exécution directe contre la personne de l'obligé ou ses biens;
 b. à l'exécution par un tiers mandaté, aux frais de l'obligé.
- 2. L'autorité peut au besoin recourir à l'aide de la police cantonale ou communale.
- **3.** Avant de recourir à un moyen de contrainte, l'autorité en menace l'obligé et lui impartit un délai approprié pour s'exécuter. Elle attire son attention sur les sanctions qu'il peut encourir.
- **4.** S'il y a péril en la demeure, l'autorité peut procéder à l'exécution sans en avertir préalablement l'obligé.
- 5. Les frais mis à charge de l'obligé sont fixés par décision de l'autorité.



En matière de police des constructions, par quel moyen une municipalité peut-elle s'assurer que sa décision sera effectivement respectée? L'exécution par substitution est un des moyens d'exécution forcée dont elle dispose.

propriétaire. Il s'agit de l'annonce de la procédure d'exécution par substitution. Ce n'est donc que lorsque la décision de base est devenue définitive et exécutoire que la municipalité peut procéder à l'exécution par substitution, après sommation et constatation de l'inexécution. La municipalité indiquera les conditions de l'exécution: les délais de l'intervention, l'entrepreneur mandaté, l'estimation des coûts et les modalités de l'exécution.

La jurisprudence a eu l'occasion de préciser qu'une décision qui ordonne uniquement l'exécution des travaux par une décision entrée en force ne peut pas faire l'objet d'un recours puisqu'elle ne modifie pas la situation juridique de l'administré³. En effet, lorsque la décision de base n'est pas contestée, elle devient définitive et exécutoire. Aussi, le coût et l'ampleur des travaux, le choix de l'entreprise, pourront faire l'objet d'un recours, dans la mesure où ils n'auraient pas été définis dans la décision de base, mais pas l'injonction contenue dans la décision de base.

La décision sur le coût des travaux

Finalement, une fois que les travaux ont été effectués par un tiers, la municipalité doit rendre au propriétaire une décision sur le coût total des travaux. C'est à ce moment que le propriétaire peut recourir contre la décision sur le coût des travaux s'il estime que ces derniers sont excessifs. Ce droit permet de contrôler la proportionnalité de la mesure, c'est-àdire de vérifier que le moyen choisi est propre à atteindre le but fixé, qu'il permet de porter l'atteinte la moins grave aux intérêts privés et finalement qu'il représente le plus juste équilibre au regard des effets de la mesure sur la situation de l'administré et du résultat du point de vue de l'intérêt public.

« **Décision:** acte étatique qui touche à la situation juridique de l'intéressé, l'astreignant à faire, à s'abstenir ou à tolérer quelque chose, ou qui règle d'une autre manière obligatoire ses rapports juridiques avec l'Etat (ATF 121 I 173)»

La commune est-elle tenue de veiller à ce que les travaux soient le moins cher possible?

La jurisprudence estime que ce n'est pas l'affaire de la commune que de tout mettre en œuvre pour sauvegarder les intérêts de celui qui l'oblige à agir en raison de sa mauvaise volonté. Seule la négligence grave peut lui être reprochée dans la manière de mandater l'entrepreneur ou d'exécuter sa décision. Elle n'a donc pas à se soucier de trouver la solution la plus judicieuse ni la moins chère pour faire cesser le trouble.

La jurisprudence recommande à l'autorité communale, pour des travaux importants, de solliciter des devis auprès de trois entreprises au moins⁴.

Le propriétaire peut-il invoquer le fait de ne pas avoir été informé de la décision pour en demander l'annulation?

Tout d'abord, il est fortement conseillé d'envoyer toute décision en recommandé. En effet, un envoi recommandé qui n'a pu être distribué est réputé notifié le dernier jour de délai de garde de sept jours suivant la remise de l'avis d'arrivée dans la boîte aux lettres ou case postale de son destinataire. Aussi, l'intéressé ne pourra pas faire annuler la décision sur le motif par exemple qu'il avait suspendu la distribution de son courrier pendant un certain délai et qu'il a par conséquent été dans l'incapacité de prendre connaissance de son contenu.

Comment la commune peut-elle garantir les frais d'exécution?

Une fois que la deuxième décision constatant l'inexécution et fixant le principe de l'exécution par substitution sera devenue définitive et exécutoire, le conservateur du registre foncier sera en mesure d'inscrire la garantie sur l'immeuble (art. 132 LATC). Les modalités de cette inscription sont définies aux articles 87 et ss du Code de droit privé judiciaire vaudois (CDPJ).

Quid si le fonds est vendu?

En matière de police des constructions, l'acquéreur d'un fonds entre en possession de ce dernier avec les droits et obligations qui lui sont rattachés⁵. Aussi, tout ordre de démolition, de mise en conformité, de suppression d'un ouvrage ayant fait l'objet d'une décision entrée en force – et cela même si le nouvel acquéreur n'en a pas eu connaissance – lui est opposable sans qu'il doive lui être notifié par une nouvelle décision sujette à recours⁶.

D'autres questions juridiques? Les juristes de l'UCV répondent aux membres de l'UCV au 021 557 81 38.

^{1.} ATF 105 lb 343

^{2.} GE.2011.0124 du 17.04.2012, consid. 5a)

^{3.} GE.2011.0124 du 17.04.2012, consid. 5a) 4. Fl.2015.0067 consid. 4c)

^{5.} Arrêt 1C_24/2012 du 19 avril 2012 consid. 3

^{6.} Arrêt 1C 24/2012 du 19 avril 2012 consid. 3





Revenons sur l'accord Canton-Communes 2018

En septembre 2018, une convention portant sur les effets financiers de la RIE III vaudoise pour 2019 et le financement de la part communale à l'AVASAD pour 2020 a été signée entre le Canton et les communes. Explications.



Gianni SaittaConseiller en stratégie et gestion financières publiques à l'UCV

A la fin de l'été, le sujet de la RIE III vaudoise a souvent été abordé par l'UCV lors de ses rencontres avec les élus, mais peu développé puisque les négociations avec le Conseil d'Etat à ce sujet étaient toujours en cours. Revenons sur l'accord Canton-Communes qui a été négocié.

D'où part-on?

Vous l'avez lu sur notre site Internet, notre application mobile ou dans la presse, l'Etat et les communes vaudoises, représentées par l'Union des Communes Vaudoises (UCV), ont signé le 10 septembre 2018 une convention portant sur les effets financiers de la RIE III vaudoise pour 2019, ainsi que sur le financement de la part communale à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) pour 2020. L'Association de Communes Vaudoises (AdCV) a également adhéré à cet accord, acceptant ainsi tous ses termes.

«Comprendre l'aboutissement des négociations, c'est connaître les enjeux et les forces politiques en présence»

Dans son programme de législature 2017-2022 dévoilé en novembre 2017, le Conseil d'Etat annonce que l'ensemble des mesures de la RIE III vaudoise sera maintenu pour 2019, malgré le rejet de la RIE III sur le plan fédéral. Deux impacts financiers conséquents pour les communes découlent de ce choix du gouvernement: (i) l'absence de compensation fédérale, estimée à CHF 34 mio pour les communes, (ii) aucune augmentation des rendements d'impôt due à la suppression des statuts fiscaux particuliers, évaluée à CHF 16 mio. Si l'abaissement du taux d'impôt sur le bénéfice de 8% à 3.33% allait engendrer une perte fiscale globale d'environ CHF 130 mio pour les communes, CHF 50 mio (34 + 16) devaient venir la compenser.

Durant les négociations de 2015 à ce sujet, il avait été accepté que la réforme fiscale coûterait CHF 80 mio aux communes. C'était le prix à payer pour la RIE III, sans compter les mesures sociales vaudoises d'accompagnement financées en partie par les communes à travers la facture sociale. Devant le décalage entre les calendriers fédéral et vaudois, l'UCV a demandé une juste compensation de CHF 50 mio afin de respecter le résultat des discussions de 2015. C'est par la voie parlementaire qu'elle s'est fait entendre avec le dépôt de la motion Mischler (M. Maurice Mischler est également Député, Syndic d'Epalinges et membre du Comité de l'UCV). Cette solution a été proposée pour défendre les communes dans leur ensemble. En effet, de nombreuses communes n'ont pas les capacités financière et budgétaire pour supporter la RIE III vaudoise sans compensation: CHF 50 mio de pertes supplémentaires, cela correspond à 2 points d'impôt que les communes devraient répercuter sur les contribuables! Après l'adoption à la majorité par la Commission des finances du Grand Conseil de la motion Mischler et la publication des impacts financiers de la RIE III vaudoise sur les communes (sans une compensation financière), les négociations ont été ouvertes.

La négociation: quels enjeux?

• CHF 50 mio pour 2019

Obtenir une compensation financière afin de maintenir le niveau de pertes fiscales pour les communes à celui négocié en 2015, soit CHF 80 mio et non 130. Discuter de cette question, alors que la motion Mischler est dans le processus parlementaire, signifie trouver une solution pragmatique pour les communes afin qu'elles puissent disposer d'une réelle compensation en 2019. L'adoption de la motion Mischler, sans négociation préalable, aurait également pu signifier un délai de réponse très long de la part du Conseil d'Etat... Souvenez-vous de la motion Wyssa demandant une «compensation des pertes fiscales sur les impôts des personnes morales pour les communes en 2017-2018» déposée et acceptée en 2015. Elle a reçu une réponse en 2018. Un délai dont il fallait tenir compte.

• Le transfert du financement de la part communale à l'AVASAD

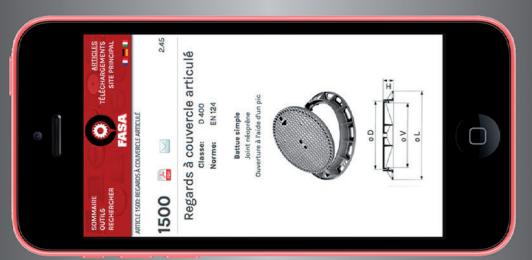
Le Conseil d'Etat, sur la base du postulat Lohri, a lié cette question avec celle de la RIE III vaudoise afin de proposer un «paquet» au Grand Conseil. L'AVASAD est pris en otage et la discussion porte un double enjeu: le financement de l'AVASAD et la poursuite des négociations. L'AVASAD dans le panier ou rien, voilà le choix laissé à l'UCV en début de rencontre. Bien que le sujet n'ait pas de lien direct avec la RIE III vaudoise, l'UCV n'a pas souhaité prendre le risque de rompre les négociations avec l'Etat et a donc poursuivi les discussions avec cette condition, dans le but de trouver une solution rapidement.

FONTES DE VOIRIE GHISA STRADAL BAUGUSS



prix jusqu'à Baisse de

~09 -



Après 2019

Les impacts financiers de la RIE III vaudoise ne se résument pas qu'à 2019. Dans le cas où la PF17 (ou RFFA) n'entrerait pas en vigueur en 2020, les pertes fiscales se feraient encore sentir dans les budgets communaux.

En ce qui concerne le financement de la part communale à l'AVASAD, un transfert à l'Etat augmente le risque d'un changement de gouvernance Canton-Communes, dont les modalités doivent être discutées de manière plus approfondie, le cas échéant. Même si un transfert de la politique de la santé des hôpitaux vers les soins à domicile s'accentue, avec les conséquences financières qui vont avec pour les communes, un transfert de gouvernance doit être étudié correctement, parce que l'aide et les soins à domicile conservent une dimension locale importante, dans laquelle les communes ont toujours un rôle à jouer.

RIE III vaudoise

La demande de l'UCV a été satisfaite concernant la RIE III vaudoise: CHF 50 mio seront accordés aux communes en 2019. Sur la base du rendement de l'impôt sur les bénéfices des années 2015 à 2017, la compensation est redistribuée directement aux communes et comptabilisée dans le système péréquatif. La proportion du rendement dudit impôt de chaque commune par rapport à l'ensemble des communes permet de calculer les parts communales. Ces dernières sont prises en compte dans le calcul de la valeur du point d'impôt pour la péréquation 2019.

Afin d'assurer l'«après 2019», l'UCV a demandé une clause mentionnant que: «dans le cas où PF17 n'entrerait pas en vigueur en 2020, une nouvelle négociation entre l'Etat et les associations faîtières de communes devra avoir lieu en 2019». Une garantie nécessaire pour l'avenir financier des communes vaudoises.

Financement de l'AVASAD

Si le Conseil d'Etat est venu à la table des négociations avec cette thématique, l'UCV a fait en sorte qu'elle soit à l'avantage de toutes les communes. Le postulat Lohri proposait un financement en point d'impôt de l'AVASAD (et non plus en franc par habitant comme c'est le cas actuellement), ou directement un transfert de la part communale à l'AVASAD à l'Etat.

Pour défendre les intérêts communaux, l'UCV a obtenu que le changement de financement se fasse en 2020 (et non en 2019), afin qu'aucun effet négatif supplémentaire pour l'ensemble des communes n'intervienne avec l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise. De plus, l'UCV a obtenu le fait que la gouvernance de l'AVASAD ne soit pas modifiée suite au changement de financement. Cette clause permet à l'UCV de s'accorder le temps nécessaire pour une réflexion en profondeur sur le mode de fonctionnement actuel. Enfin, l'UCV a obtenu qu'un point d'impôt soit accordé aux communes au moment de la bascule des charges vers le canton.

Explications

Ce dernier élément des négociations a été le plus technique. Globalement, les communes verront l'équivalent de 2.5 points d'impôt de charges disparaître de leur compte, mais ne devront diminuer leur taux d'impôt que de 1.5 pt. Prise individuellement, chaque commune verra ses charges diminuer de CHF 97.-par habitant et ses recettes fiscales de 1.5 pt d'impôt. Les conséquences d'une telle bascule ont fait l'objet d'une récente communication de notre part à ce sujet¹.

«Tous les éléments contenus dans **l'accord** doivent être acceptés par le **Grand Conseil** et peuvent donc faire l'objet de modifications ou être refusés.»

Dans l'accord, l'Etat s'est engagé à augmenter les impôts de 1.5 pt (+2.5 – 1), toutes choses étant égales par ailleurs. En d'autres termes, la convention garantit la neutralité fiscale pour le contribuable, à l'exclusion de tout autre facteur: le Canton et les communes restent maîtres de leur politique fiscale.

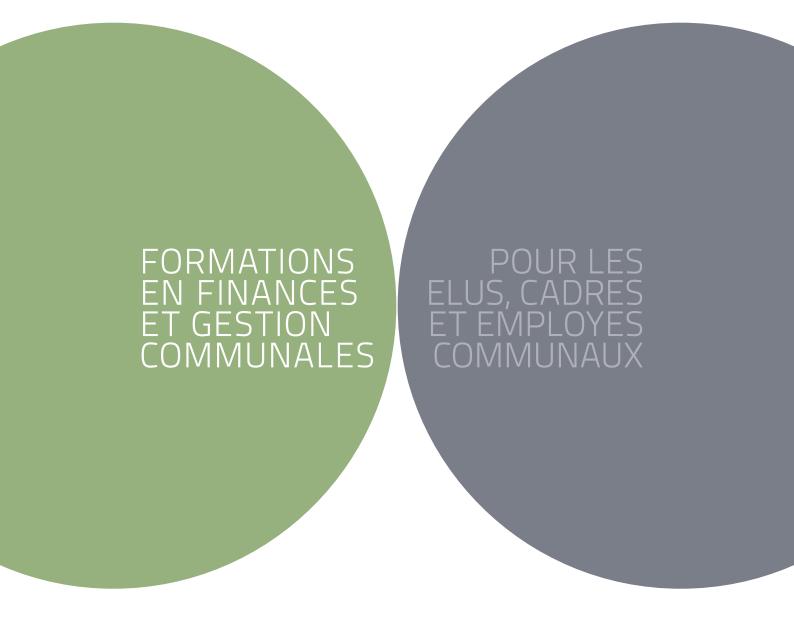
Ceci signifie qu'en plus de la bascule, les communes peuvent diminuer ou augmenter leur taux d'impôt en fonction des conséquences propres à la bascule ou de toute autre option de gestion. Par exemple, une commune peut choisir de conserver le même taux d'impôt, ce qui correspond en réalité à une augmentation d'impôt par rapport à la bascule demandée. De même, l'Etat peut proposer une baisse ou une hausse supplémentaire. Dans ce cas, ces éléments viennent s'ajouter aux conséquences fiscales de la convention.

Conclusion

L'UCV a défendu les intérêts de toutes les communes vaudoises en intégrant dans la réflexion et les discussions des solutions pragmatiques dont l'ensemble des communes pourront profiter. Dans un contexte d'évolutions importantes des politiques publiques, tels que l'aménagement du territoire, la fiscalité communale, la péréguation financière ou encore l'accueil de jour des enfants, seule une association faîtière se basant sur le plus petit dénominateur commun de toutes les communes vaudoises est à même de faire évoluer ces politiques à l'avantage des citoyens, des communes et du canton dans son ensemble.

Transfert du financement de la part communale à l'AVASAD: quelles incidences financières pour les communes? 28.09.2018, disponible sur www.ucv.ch, rubrique «Fiscalité communale».

PROGRAMME DESFORMATIONS



PROGRAMME DESFORMATIONS

RENSEIGNEZ-VOUS!

CONTACT

- Gianni Saitta
- 021 557 81 30

LES DÉTAILS

www.ucv.ch/formations

Restez informé, découvrez notre application mobile!



niveaux module Compte de fonctionnement Compte des investissements Compte du bilan 1 Introduction au MCH2 module Bouclement des comptes Gestion des salaires 2 Préparation du budget 2 Gestion de la dette 2 TVA dans les collectivités publiques module 3 Contrôle interne Péréquations financières 3 Analyse financière 3 Planification financière 3 Comprendre son équipe Aménagement du territoire Communes, communiquez!

> Chaque cours peut être suivi individuellement ou regroupé par module de niveaux différents, selon les places disponibles



Les communes vaudoises au fait sur les politiques culturelles

Proposer des activités culturelles variées demande du temps, de l'argent et des compétences, en plus de la mise en place de collaborations avec des partenaires motivés. Dans ce numéro, le *Point CommUNE!* vous présente quelques initiatives de communes vaudoises pour proposer des offres culturelles de qualité aux habitants et touristes.

des événements organisés	p. 12
Un fonds culturel sur la Riviera: pourquoi et comment?	p. 14
Comment des communes vaudoises professionnalisent leur service de la culture?	p. 16
Arrêt sur invité: Michel Caspary, Directeur du Théâtre du Jorat	n. 20

Avenches: une politique culturelle à la hauteur des événements organisés

Avec la volonté de conserver son attractivité culturelle, la Commune d'Avenches a su évoluer avec le temps et répondre aux besoins des partenaires, essentiel pour l'organisation de manifestations de grande ampleur. Découverte des mesures proposées par la Municipalité.



Laure Ryser Municipale sécurité, tourisme et culture à Avenches

Avenches est bien connu de tous par ses monuments historiques uniques en Suisse mais également pour son offre culturelle. En effet depuis une vingtaine d'années, trois grands festivals de renommée internationale s'y implantent de juin à septembre: Rock Oz'Arènes, Avenches Tattoo et Avenches Opéra.

Pour notre ville de 4000 habitants, le défi est de taille et l'accompagnement de ces festivals est devenu primordial. Ainsi, la Municipalité a proposé une politique culturelle pour ces grandes manifestations.

La culture liée aux finances

A l'instar d'autres communes vaudoises, Avenches percevait une taxe sur les spectacles de 8%. Les organisateurs demandaient alors la rétrocession de la taxe en cas d'édition difficile. Cette taxe a été supprimée en 2013 au bénéfice d'un forfait de ville qui englobait les différentes prestations qu'offrait la Commune aux manifestations (préparation de la ville, organisation des parkings, mise en place de la signalétique, engagement des services du feu).

Ce forfait a été rapidement décrié par les organisateurs car il ne permettait pas d'obtenir les subventions auprès d'autres instances, il était en effet difficile de chiffrer exactement l'aide octroyée. La Municipalité a dès lors décidé de remettre ce dossier sur les rails en organisant en juin 2017 les assises des festivals.

Les assises des festivals: des solutions pour une politique culturelle à long terme

Ces rencontres ont permis de réunir les autorités, les organisateurs, les services du Canton (le Service immeubles, patri-

Votre partenaire pour la publicité extérieure: www.apgsga.ch



APG|SGA est l'entreprise leader de la publicité extérieure en Suisse, spécialisée dans les offres d'affiches numériques et analogiques à des endroits hautement fréquentés. La croissance démographique, la mobilité en hausse, l'acceptation des nouvelles possibilités de publicité font de l'Out of Home Media l'un des principaux éléments du mix de communication.

Laissez-nous vous montrer à quel point la publicité extérieure et nos services sont fascinants et porteurs d'avenir. Bienvenue chez APG|SGA.



moine et logistique et le Service des affaires culturelles), les sociétés locales, les habitants et les commerçants de la ville afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'accueil des manifestations en ville et afin d'atténuer les nuisances y relatives. Un travail de synthèse de ces assises, l'engagement d'un consultant externe ainsi qu'un questionnaire à la population ont permis de créer notre nouvelle politique concernant les festivals. Ce programme a été accepté par le Conseil communal en février 2018. Il est fondé sur trois axes:

- **Finances:** permettre aux festivals avenchois de se renforcer financièrement, tout en maintenant une gestion financière stricte de leur impact pour la Commune.
- Relationnel: améliorer la relation des festivals avec les autorités (Commune, Canton) et la population au sens large (habitants, commerces et sociétés locales).
- Qualitatif: améliorer la gestion de la qualité des événements dans la ville et rendre leur impact organisationnel plus acceptable, voire agréable, pour la population.

Concrètement, que propose Avenches pour l'accueil de ses festivals?

La Commune offre désormais aux organisateurs un rabais de 50% sur l'ensemble des prestations communales telles que le nettoyage de la ville, l'installation de la signalétique, le personnel de circulation, la mise en place des parkings, un service de navettes, l'engagement des services du feu, la location des salles, la mise à disposition du domaine public, etc.

La Commune peut également attribuer un rabais supplémentaire de 50% si la manifestation remplit certaines conditions fixées dans un cahier des charges: respect des horaires de montage et démontage, avantages pour les riverains proches et les Avenchois, etc. La subvention de la ville peut ainsi être chiffrée et si tout se passe pour le mieux, elle est même totale.

Indépendamment de cette subvention, la Commune participe financièrement au montage et démontage des gradins dans les arènes qui permettent l'accueil de milliers de festivaliers.

Une bonne collaboration est essentielle

Cette première édition sous cette nouvelle politique a porté ses fruits dans différents domaines, notamment grâce au dialogue qui s'est rétabli entre les partenaires des événements. Désormais, un bureau des manifestations – composé des trois festivals, des autorités locales, des Site et Musée romains d'Avenches et d'Avenches Tourisme – se réunit tous les mois afin de trouver des synergies et maintenir les collaborations.

Pour Avenches, accueillir des festivals permet de faire rayonner la ville dans toute la Suisse. La palette des différentes manifestations organisées tout au long de l'année permet à la ville de se faire connaître. Notre offre culturelle se veut large et nous contribuons par cette politique à maintenir ces moments festifs et de qualité.

Pour Avenches, accueillir des festivals permet de faire rayonner la ville dans toute la Suisse, par exemple avec Rock Oz'Arènes.



Un fonds culturel sur la Riviera: pourquoi et comment?

Les dix communes de la Riviera financent et gèrent le Fonds culturel Riviera. Celui-ci a pour but de soutenir les institutions culturelles les plus représentatives de la région. Présentation de cette structure singulière en terre vaudoise.



Colette Rossier
Cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera

La naissance du Fonds culturel Riviera (FCR) s'inscrit dans une dynamique de collaborations intercommunales démarée il y a plus de 50 ans sur la Riviera. Principalement centrées sur des domaines techniques au départ, elles se sont élargies par la suite.

Ainsi, la Riviera a connu un véritable «boom» des collaborations intercommunales dans les années 90 et 2000, avec l'équivalent d'une nouvelle collaboration intercommunale par an dans des domaines et selon des formes juridiques très variés, dont le FCR.

Historique de la création de ce fonds

Un premier fonds culturel, établi sous forme d'une convention entre les dix communes de la Riviera, a été créé en 1994. Il visait à soutenir les deux plus grandes salles de la région, soit l'Auditorium Stravinski à Montreux et le Théâtre de Vevev.

Dès 2000, le fonds a examiné les possibilités concrètes d'extension aux institutions culturelles les plus représentatives de la région. A cet effet, les organes du fonds ont auditionné les institutions susceptibles de bénéficier d'un soutien régulier, selon des critères définis: rayonnement régional et national, ancrage régional, professionnalisme, viabilité financière, impact économique et touristique. Onze institutions ont ainsi été sélectionnées, couvrant des domaines très variés et

représentatifs de la richesse culturelle de la Riviera: théâtre, musique, danse, arts visuels et humour.

Relevons que les entités retenues pour intégrer le fonds étaient déjà soutenues individuellement par une ou plusieurs communes. Il a donc été admis que le soutien public global acquis devait leur être garanti dans le cadre de la nouvelle organisation.

Le Fonds culturel Riviera: de quoi s'agit-il?

Le Fonds culturel Riviera (FCR) est une entente intercommunale (art. 110 de la loi sur les communes) instituée entre les dix communes de la Riviera en 2003, soit Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, St-Légier-La Chiésaz, La Tour-de-Peilz, Vevey et Veytaux. Son but est de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition d'un agenda régional. A titre subsidiaire et dans la mesure des disponibilités financières, le FCR peut également accorder, selon certaines conditions, des soutiens ponctuels à des institutions culturelles de la Riviera non bénéficiaires du fonds.

Le Service des affaires intercommunales de la Riviera en quelques mots

Structure de 4.5 EPT, ce service public transversal, rattaché administrativement et localisé à Vevey, œuvre dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat. Financé par les dix communes de la Riviera, il dépend plus particulièrement de la Conférence des syndics. Ce service assure la coordination et le développement des projets intercommunaux, ainsi que la gestion des institutions intercommunales qui sont placées sous sa responsabilité.



Une structure gérée par les communes

La gestion du Fonds culturel Riviera (FCR) est assurée par trois organes:

- le conseil administratif, composé d'un délégué municipal par commune. Outre la gestion du fonds, il décide de la répartition annuelle des subsides entre les institutions bénéficiaires, traite les demandes de soutien ponctuel et soumet aux municipalités les propositions d'intégration d'institutions.
- le bureau exécutif, composé de trois délégués du conseil administratif, effectue le travail préparatoire pour le conseil administratif.
- la commission intercommunale de gestion, composée d'une délégation nommée par chaque conseil communal, examine les comptes et le budget. Elle établit un rapport à l'attention des dix conseils communaux.

Le secrétariat et la gestion du FCR sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera. Il assure la préparation et le suivi technique des séances pour les organes susmentionnés et établit tout document utile au suivi des institutions bénéficiaires, au traitement des demandes de soutien, ainsi qu'aux réflexions concernant l'évolution du fonds.

Quelques chiffres

Depuis sa création, le nombre d'institutions bénéficiaires du FCR a pratiquement doublé. En 2018, elles sont au nombre de 19 (11 associations et 8 fondations). L'agenda culturel régional paraît six fois par année et est distribué gratuitement à la population de la Riviera. La convention fixe la contribution annuelle des communes dans une fourchette comprise entre CHF 45.- et 50.- par habitant. Depuis la création du FCR et jusqu'en 2017, la contribution a été fixée à CHF 48.- par habitant, puis a été diminuée à CHF 46.50. Le montant total annuel alloué aux 19 institutions et à l'édition de l'agenda régional s'élève aujourd'hui à plus de Fr. 3.7 mio.

En 15 ans d'existence, le FCR a reçu en moyenne 25 demandes de soutien ponctuel par année, dont environ 35% ont été acceptées, ce qui représente un total de subventions octroyées de plus de CHF 1.2 mio.

Quel est l'intérêt du Fonds culturel Riviera?

La majorité des institutions bénéficiaires du FCR organisent leurs événements dans les villes de la Riviera. A contrario, les «consommateurs» de culture ne se limitent pas aux seuls citadins, mais viennent de toutes les communes de la Riviera, voire au-delà. Par leur contribution annuelle au FCR, et donc par la mise en commun de moyens financiers, les communes permettent le maintien et le développement d'une offre culturelle riche, de qualité et variée. Il s'agit donc d'une solidarité intercommunale qui bénéficie de fait à l'ensemble de la population.

En effet, les soutiens publics – et celui du FCR en particulier – permettent aux institutions bénéficiaires de pratiquer des tarifs très abordables, voire pour certaines de proposer des événements ou prestations gratuites.

Pour les institutions intégrées au FCR, l'avantage est de bénéficier d'un

interlocuteur principal unique et surtout d'une certaine sécurité et pérennité eu égard aux subventions octroyées. Le soutien du FCR est indispensable pour ces institutions, a fortiori dans une période où l'on observe le retrait de nombreux sponsors et mécènes. En outre, 60% des entités bénéficiaires sont des associations fondées sur le bénévolat mais qui assurent une programmation professionnelle.

Les enjeux actuels

Le FCR vit sa quatrième législature, respectivement sa quinzième année. Après une «enfance» plutôt sereine, son «adolescence» est turbulente, en particulier depuis mi-2016. Le FCR n'est d'ailleurs pas le seul touché puisque nombre de collaborations intercommunales de la Riviera font aujourd'hui l'objet de questionnements en relation avec les aspects de répartition financière.

En effet, la problématique de la péréquation intercommunale et de la «compensation» des charges des villes-centres est régulièrement évoquée par les élus et constitue une réelle préoccupation, certaines communes ayant l'impression de «payer à double» (péréquation / collaborations intercommunales). Ceci a pour conséquence notamment de freiner le lancement de nouveaux projets régionaux pourtant nécessaires à la Riviera.

Malgré ces turbulences, retenons que le FCR est un système «gagnantgagnant» qui a largement fait ses preuves et qui donne globalement satisfaction tant aux acteurs culturels qu'aux autorités de la Riviera!



Comment des communes vaudoises professionnalisent leur service de la culture?

Dans certaines communes, la mise en place d'un service culturel s'avère essentiel afin de développer la politique culturelle, pérenniser des manifestations ou pour fédérer différents partenaires. Aperçu.

Le Point CommUNE! a contacté des communes vaudoises dotées d'un service ou secteur culturel afin de comprendre comment celui-ci s'était mis en place et découvrir quelles mesures ont pu être réalisées grâce à cette entité de l'administration communale. Epalinges, Grandson, Renens et Yverdon-les-Bains ont joué le jeu.

Pour une meilleure coordination événementielle à Epalinges

La Municipalité d'Epalinges œuvre depuis plusieurs années à la mise en place d'une offre d'animations culturelles. socioculturelles et intergénérationnelles qui réponde aux attentes de la population et soutient également les événements organisés par les nombreuses sociétés locales.

Café-débats, conférences, concerts, spectacles ou autres expositions sont autant d'animations qui colorent le paysage palinzard et qui sont gratuitement proposées aux habitants de la commune ainsi qu'à toute personne intéressée. Pour répondre aux besoins de communication et assurer la pérennité de l'offre culturelle en collaboration avec les sociétés et institutions locales,

la Municipalité a décidé de renforcer l'équipe en charge de l'animation, de la culture et de la communication dès le printemps 2018.

Cette équipe gère plus d'une soixantaine d'animations annuelles. La plupart de ces événements se construisent pour et avec les habitants de la commune, comme la fête du 1er août, qui fait systématiquement appel à une société locale qui devient partenaire d'organisation. Que ce soit le Centre d'animation des jeunes, le projet «Quartiers Solidaires» pour les aînés, le comité du 1066Festival, ou encore l'Ecole de musique – pour ne citer qu'eux





Festival « De rire & de rêves... » à Grandson en 2017. © A. Voirol Reymond

- tous œuvrent à offrir des prestations rassembleuses et s'appuient maintenant sur une équipe facilitatrice dans la création de leur projet d'animation.

Renens: un service professionnel de la culture depuis plus de 10 ans

Implantée dans une région à fort potentiel de croissance, proche du campus universitaire et hôte de l'ECAL, école d'art au rayonnement international, la ville de Renens mise depuis plusieurs années sur une politique culturelle dynamique et proactive.

Le métissage socioculturel du chef-lieu du district de l'Ouest lausannois a également influencé ses axes stratégiques: la fête interculturelle du début des années 2000 est rapidement devenue Festimixx, festival qui réunit tous les trois ans plus de 10'000 personnes dans une sympathique communion musicale et festive. Durant cette manifestation, l'intergénérationnel et l'interculturel ne sont pas des prétextes, mais d'authentiques vecteurs d'expression pour les nombreux acteurs cultu-

rels de Renens et sa région. Le service de la culture de Renens coordonne l'événement et est notamment en charge de la programmation.

Plus récemment la transition artistique du Théâtre Kléber Méleau (TKM) sous la direction du metteur en scène Omar Porras a généré, en plus des belles découvertes de programmation, un soutien coordonné des communes du district, de Lausanne et du canton. Une convention de subventionnement multipartite lie en effet ces collectivités publiques à la Fondation du TKM, présidée par Mme Myriam Romano-Malagrifa, conseillère municipale de Renens.

Enfin, nouvelle venue dans le paysage culturel de Renens, la Ferme des Tilleuls offre depuis le printemps 2017 une programmation ambitieuse et innovante ouverte à toutes les formes d'expressions, un défi au cœur de l'environnement culturel foisonnant de la région lémanique. Pour ce projet, le rôle de la Commune a été la coordination, la rénovation de ce site classé, la recherche de fonds, la constitution de la fondation,

l'engagement du personnel, l'élaboration des préavis et des budgets, etc.

L'émergence de ces projets et nouvelles institutions sont le résultat concret du développement professionnel de la culture mené depuis plus de 10 ans, qui a permis de positionner la ville en tant qu'interlocutrice au niveau national par son intégration au sein de la Conférence des villes suisses en matière culturelle en 2017. Ainsi, Renens peut participer aux discussions de politique culturelle avec l'Office fédéral de la culture et Pro Helvetia, par exemple.

A Grandson, la déléguée aux affaires culturelles met en valeur «l'un des plus beaux villages de Suisse»

Souhaitant donner un nouvel élan à sa politique culturelle, la Commune de Grandson bénéficie depuis 2012 des services d'une déléguée aux affaires culturelles et touristiques, à temps partiel. L'une des tâches principales est de valoriser les richesses patrimoniales, comme le célèbre château et l'église médiévale – monuments classés «biens culturels

d'importance nationale» –, le bourg aux nombreuses façades et fontaines remarquables et un site palafittique inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. «Grâce à ces atouts de qualité, Grandson a pu intégrer l'association Les plus beaux Villages de Suisse», explique Dominique Willer, municipal de la culture et du tourisme.

Pour mieux faire connaître ses trésors, la Commune offre des visites guidées gratuites. Une balade qui peut également s'effectuer en individuel, grâce aux panneaux historiques installés en 2014 et en 2017 dans la vieille ville et au dépliant «A petits pas... Grandson!» disponible à l'Office du tourisme.

De plus, des événements sont régulièrement organisés, avec le bourg pour écrin: la fête de la musique qui résonne

dans la jolie cour cachée derrière l'église et, tous les deux ans fin août, le joyeux et authentique festival «De rire et de rêves...» consacré au théâtre et aux contes.

Enfin, des collaborations et contacts réguliers sont entretenus avec le Réseau culturel régional qui met en lien plusieurs communes du Nord vaudois, le Service des affaires culturelles (Canton), l'Office du tourisme régional, la Maison des Terroirs, la Fondation du Château de Grandson et le Réseau européen des sites casadéens.

Yverdon-les-Bains: une équipe diversifiée pour un jeune service de la culture

Le service de la culture a été mis en place en 2012 suite à l'adoption par la Municipalité d'une première politique culturelle. Cette politique proposait notamment de renforcer la promotion culturelle à l'échelle de la ville et de la région, de renforcer la création artistique, de dynamiser l'offre événementielle et jeune public.

Le service compte aujourd'hui plus de 90 collaborateurs, répartis dans cinq entités communales: le Théâtre Benno Besson, l'Echandole, La Marive, la Bibliothèque publique et scolaire et le CACY (Centre d'art contemporain). C'est un phénomène relativement rare pour le canton qu'autant d'institutions culturelles soient municipales. Cela implique un nombre important de collaborateurs, alors que la direction du service est, quant à elle, relativement mince au regard des autres villes vaudoises.

En effet, elle est composée de neuf collaborateurs: deux collaboratrices administratives, deux stagiaires, un apprenti, une déléguée à l'agenda 21, un chef de projets, un chef de service et une municipale en charge de la culture et de l'agenda 21. Cette équipe supervise les entités communales et soutient l'ensemble de l'activité culturelle, notamment les musées, le conservatoire, L'Amalgame, les ArTpenteurs ainsi que tous les événements et acteurs permanents ou ponctuels.

Le service travaille aujourd'hui sur le renouvellement de sa politique culturelle en recherchant d'une part à renforcer la création d'emplois durables dans les institutions culturelles, et d'autre part à encourager la médiation culturelle permettant une meilleure participation de tous les publics.

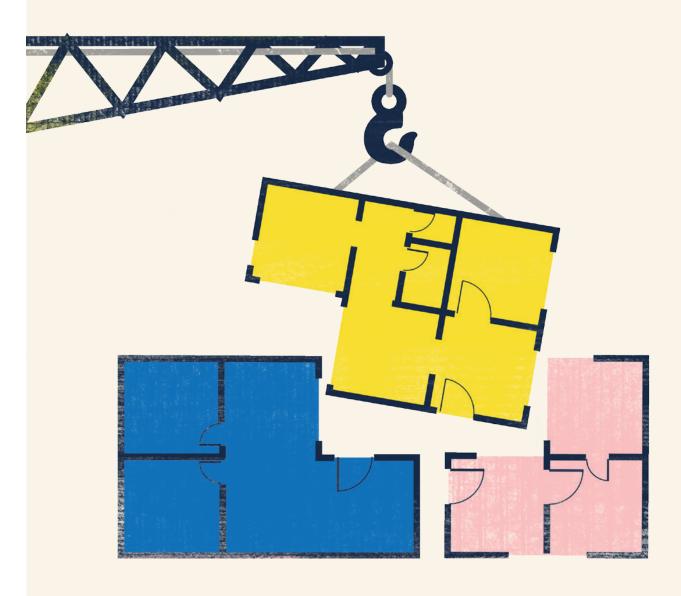
Merci à Mme Gex-Fabry (Epalinges), Mme Dedelley (Renens), Mme Voirol Reymond (Grandson) et M. Kummer (Yverdon-les-Bains) pour leurs précisions!

Propos recueillis par Chloé Wiss, rédaction *Point CommUNE!*

Fresque monumentale réalisée par les artistes Ella & Pitr dans le cadre de l'édition 2018 du festival du Castrum, à Yverdon-les-Bains. Le Castrum propose une programmation pluridisciplinaire en mêlant participation du public et scénographie urbaine. Il est, avec Numerik Games, un des deux festivals que le service culturel soutient de manière forte en raison de leur singularité, leur professionnalisme et leur portée suprarégionale. © Julien Mudry



Notre expertise au service des communes



MAIN DANS LA MAIN POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

Avec près de 100 ans d'expertise dans le domaine immobilier, notre Coopérative d'habitation fait preuve d'un grand savoir-faire dans la conduite de projets de construction. A ce titre, et en notre qualité d'entité reconnue d'utilité publique, nous sommes au service du développement de toutes les communes vaudoises.

Grâce à notre grande capacité d'investissement, nous sommes en mesure de gérer toutes les étapes d'un projet, sans risque financier pour les administrations communales. Main dans la main, nous pouvons ainsi proposer les meilleures perspectives d'habitation pour la population en lui faisant directement profiter de notre politique non spéculative, qui nous permet de créer des logements à loyer abordable*. Ce sont là les fondements même de notre philosophie, qui repose sur le respect et la confiance.



*Le loyer pour un logement de 3 pièces (71m²) à la rue du Grand-Pré 4 à 14 à Cheseaux s'élève par exemple à CHF 1'097.–

www.schl.ch

Arrêt sur invité: Michel Caspary, Directeur du Théâtre du Jorat

La rédaction de *Point CommUNE!* est allée à la rencontre de celui qui est à la tête d'une institution culturelle vaudoise de plus de 110 ans: le Théâtre du Jorat, scène incontournable dans la région et au-delà. (Re)découvrez l'histoire de la «Grange sublime».

«Les arts de la scène au cœur du terroir». Pourquoi ce slogan résume-t-il l'histoire du théâtre?

Ce slogan est lié à l'histoire du lieu mais aussi au contexte campagnard dans lequel se trouve le Théâtre du Jorat. Il a été inauguré en 1908 sur l'initiative du poète et metteur en scène morgien René Morax. En effet, il avait organisé un spectacle en 1903 dans le cadre du centième anniversaire de l'entrée du Canton dans la Confédération. Cette pièce, mettant en scène le pays de Vaud, a connu un grand succès. C'est de là que l'idée d'un théâtre a peu à peu émergé. A l'époque, la ligne de tramway Lausanne-Moudon passait par Mézières, ce qui permettait de rapprocher la campagne vaudoise des villes.

Journaliste puis directeur du théâtre depuis 2011. Quelles touches avez-vous apportées?

La mission qui me tient à cœur est de conserver la tradition. c'est-à-dire préserver l'histoire et l'esprit du lieu, tout en proposant des créations artistiques modernes avec les meilleurs artistes. Ainsi, il y a désormais des concerts de chanson pop au programme et des spectacles pluridisciplinaires comme «La Lutte finale» qui mêlait cinéma, chœurs et rock. Je suis aussi très content d'avoir mis en place une navette entre Mézières et la gare de Lausanne en collaboration avec les transports lausannois, à la fin de chaque représentation. Ma «petite touche» serait d'avoir pris pour habitude de donner un mot d'accueil lors de chaque début de représentation et ensuite d'aller à la rencontre du public. Je peux faire tout cela grâce au soutien

de ma petite équipe, mais aussi grâce aux compétences de près de 100 collaborateurs à l'œuvre durant la saison: merci à eux!

Théâtre, danse, chanson, humour: comment plaire à tous les publics?

L'équilibre à trouver est d'être à la fois accessible à tous, tout en offrant des spectacles de qualité. Il faut croire que c'est réussi pour le moment puisque de nombreux spectacles affichent complets dès l'ouverture de la billetterie! Parmi tous nos spectateurs, 80% viennent du canton de Vaud, Méziérois compris, les autres viennent d'autres cantons romands, de France voisine, et même de Berne! Cela peut s'expliquer par la situation géographique centralisée de Mézières, permettant d'être le théâtre de tous les Vaudois et pas que des citadins. Notre soirée d'inauguration est aussi représentative puisque s'y côtoient le monde politique et économique vaudois et le public dans un esprit bon enfant.

Parlons pratique, parlons argent: quel est le mode de financement du théâtre?

20% de nos revenus proviennent de la Commune de Jorat-Mézières, des fonds culturel et intercommunal de la région et du Canton de Vaud. Et 80% sont issus de l'autofinancement: la moitié par la billetterie et l'autre par le mécénat et le sponsoring, ce qui représente une part importante pour un théâtre! C'est aussi un sacré challenge puisque cela signifie que le chiffre d'affaires de la billetterie doit couvrir quasi tous les frais liés aux spectacles (cachets, déplacements, techniciens, communication, droits d'auteur,

etc.), ce qui est toujours assez stressant. Un chaleureux merci à la petite Commune de Jorat-Mézières, qui soutient le théâtre à la hauteur de ses moyens, ainsi qu'à tous les autres donateurs!

«Une des **Caractéristiques** du **théâtre** est son rapport unique à la **météo**. bien qu'il soit couvert!»

Quelques anecdotes à partager avec les lecteurs?

Le fait que le bâtiment soit classé monument historique complique pas mal de choses (rires)! En effet, il y a certaines règles à respecter pour les travaux de rénovation et le bois est fragile (ndlr: le théâtre est construit entièrement en bois). Par exemple, nous traitons actuellement le bâtiment contre un champignon vorace et tenace: la mérule pleureuse. Une autre caractéristique du théâtre est son rapport unique à la météo, bien qu'il soit couvert! Je me rappelle un soir, deux éclairs ont causé des pannes d'électricité interrompant deux fois les danseurs du Béiart Ballet Lausanne. Ce n'était pas facile, mais le spectacle a pu être mené à bout. Enfin, j'espère que nos plus fidèles spectateurs ont remarqué le changement des bancs en 2006: ils sont plus ergonomiques et équipés de banquettes. Plus besoin, donc, de venir avec son propre coussin!

Propos recueillis par Chloé Wiss, Rédaction *Point CommUNE!*



Michel Caspary, Directeur du Théâtre du Jorat, pose dans une des grandes loges qui ont été refaites à neuf dernièrement. C'est un véritable défi pour ce théâtre de conserver l'héritage du bâtiment tout en proposant des services modernes et de qualité aux artistes et publics! @ Steve Guenat

Equiwatt, le programme d'économies d'énergie lausannois arrive à Yverdon-les-Bains

Depuis cet été, Yverdon-les-Bains et Lausanne collaborent pour proposer leurs programmes d'efficacité énergétique sous une identité commune nommée équiwatt. Cette démarche permet de mutualiser les coûts et de faire circuler les informations à un maximum de citoyens et entreprises.



Françoise
Augsburger Huguenet
Chargée de communication
aux Sil

Elles ont de nombreux points communs: toutes deux Cités de l'énergie, encourageant les économies d'énergie depuis plusieurs années, plus grandes communes vaudoises, situées au cœur d'un important tissu économique local... Elles, ce sont Yverdon-les-Bains et Lausanne. Inciter aux économies d'énergie via des subventions, c'est déjà bien, mais proposer un programme coordonné sous une marque commune, c'est encore mieux! Depuis cet été, Yverdon-les-Bains Energies s'est associé aux Services industriels de Lausanne (SiL) pour réunir sous un même nom - équiwatt - toutes leurs actions en faveur de l'efficience énergétique.

Equiwatt, qu'est-ce que c'est?

Ce programme d'efficacité énergétique a été lancé par les SiL en 2016, suite à une étude sur les différents domaines présentant le plus haut potentiel d'économies d'énergie. Une dizaine de plans d'actions ont ainsi été créés pour aider les ménages, notamment les plus modestes, et les entreprises, y compris les propriétaires immobiliers, à investir dans des installations plus performantes pour leur éclairage, chauffage, ventilation, processus industriels, électroménager, etc. Equiwatt Lausanne est financé par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE), alimenté par une taxe sur la consommation d'électricité.



L'équiwatt mobile: ou quand les économies d'énergie rencontrent directement les consommateurs.

La mise en œuvre du premier plan d'action «LED à 50%», en partenariat avec l'Etat de Vaud et un grand distributeur vaudois, fut l'occasion pour les équipes actives dans les économies d'énergie d'Yverdon-les-Bains et de Lausanne de se rencontrer et de comparer leurs stratégies d'encouragement aux économies d'énergie. L'idée d'une collaboration s'imposa d'elle-même.

Des avantages partagés

«Outre la création des règlements et des processus administratifs, les programmes de subventions nécessitent un important travail de communication pour toucher leur public-cible. Nous avions déjà commencé à créer tout un matériel promotionnel (site internet, flyers, etc.) pour développer une identité «équiwatt», explique Baptiste Antille, responsable du programme à Lausanne. «Et le fait qu'Yverdonles-Bains, deuxième ville du canton, décide d'utiliser également cette marque est réellement bénéfique pour sa notoriété. De plus, certaines actions peuvent s'avérer plus complexes que prévu, il est donc utile d'échanger ses expériences».

côté d'Yverdon-les-Bains. l'intérêt est réciproque. «Nous avions déjà développé plusieurs programmes de subventions (rénovation chauffage, solaire thermique/photovoltaïque, ou le remplacement des appareils électroménagers), également financés par le fonds communal «efficacité énergétique et énergie renouvelable», mais nous souhaitions les réunir sous une même identité et ainsi communiquer de manière coordonnée», explique Thomas Schut, responsable du programme et des subventions énergétiques à Yverdonles-Bains. Depuis juillet, toutes les subventions liées aux énergies ont été regroupées sous le nom équiwatt et sont accessibles depuis le même site internet www.equiwatt.ch.

A l'avenir, de nouveaux plans d'actions seront créés en fonction de l'évolution des besoins. «Nous pourrons mutualiser les coûts de développement tout en gardant la marge nécessaire pour adapter en fonction du contexte de chaque commune», précise M. Antille.

S'associer pour davantage d'efficacité

M. Pierre Dessemontet, Municipal en charge du Département des énergies à Yverdon-les-Bains, résume la collaboration autour du projet équiwatt ainsi: «Depuis huit ans, la ville d'Yverdon-les-Bains est engagée dans une stratégie de transition énergétique à long terme. Dans ce cadre, outre une politique volontaire qu'elle mène sur elle-même, la ville a institué un programme de subventions pour les particuliers et les entreprises,

en s'inspirant notamment de ce qui est mené en parallèle dans de plus grandes villes, Genève et Lausanne en tête. Ensemble, ces collectivités locales ont su se montrer innovantes dans l'établissement de règles communes à l'octroi de ces subventions, tout en les coordonnant: le programme équiwatt est une résultante de ce travail de fond. Au moment où le canton de Vaud s'apprête à fédérer les efforts dans le domaine des programmes d'efficacité énergétique, il nous a semblé naturel de nous associer à Lausanne, dans un esprit de partenariat entre canton et communes, de manière à rendre cette politique la plus efficace possible.»

Irremplaçable niveau communal

«En matière énergétique et climatique, rien ne remplacera la concrétisation par les Etats et par l'industrie d'engagements pris au titre des grands accords internationaux, ou des stratégies nationales à long terme. Il n'empêche: nous nous devons de contribuer, dans notre quotidien de citoyens et de consommateurs, à la mutation vers une société énergétiquement sobre et climatiquement neutre» explique M. Jean-Yves Pidoux, Municipal en charge des Services industriels à Lausanne.

Il poursuit en précisant le rôle d'équiwatt: «Ce programme veut encourager les ménages et les familles, les commerces, les entreprises, à faire les bons gestes et à inscrire l'efficacité énergétique dans leur quotidien. Pour que les progrès technologiques et les évolutions législatives œuvrent à une société durable et

renouvelable, tout un chacun doit disposer des savoirs et des outils qui suscitent une demande sociale forte en faveur de la protection de notre planète. Il faut agir à tous les niveaux, et le niveau communal, en prise directe avec la vie des gens, peut s'avérer déterminant pour la création de cercles vertueux.»

Un programme cantonal en préparation

La réduction de la consommation d'énergie figure parmi les objectifs prioritaires de l'Etat de Vaud qui étudie le lancement, à l'échelon cantonal, d'un nouveau programme d'efficacité énergétique. Il comporterait différentes mesures à disposition des communes souhaitant valoriser au mieux leurs fonds dédiés aux énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (FEE). Les mesures proposées seraient financées conjointement par les communes, le Canton et éventuellement les distributeurs d'électricité.

Et vous? Laquelle des mesures parmi des subventions pour véhicules électriques, des formations pour réaliser des économies d'énergie, des écogestes liés à l'eau, des ampoules LED à moitié prix préférez-vous? Rendez-vous sur www.equiwatt.ch pour découvrir les programmes d'Yverdon-les-Bains et de Lausanne.





Une déchetterie c'est pratique. Mais à l'heure de l'encombrement des routes, du réchauffement climatique, des efforts en durabilité et pour un développement économique responsable, il existe de meilleures solutions pour la conduite logistique de nos déchets.

Prenons comme exemple notre ami Robert, papa exemplaire du jeune Kevin. Comme souvent le samedi matin, la famille s'applique à ranger la maison et à s'occuper du jardin. Les déchets accumulés durant les précédentes semaines sont chargés dans le coffre du 4x4 hybride de la famille d'après un ordre bien réfléchi en fonction du déchargement : papier, carton, bouteilles en verre et en PET (aplaties et recapsulées), canettes en alu (écrasées pour économiser de la place et rationnaliser les transports). Il y a aussi quelques ampoules, des capsules de café, trois piles, et même une poêle! Sans oublier le sac de gazon fraîchement coupé.

A la déchetterie, Robert et Kevin trient chaque déchet dans la bonne benne. En bon père responsable, Robert, qui est d'ailleurs conseiller communal et bien renseigné sur la gestion des ordures, explique à Kevin que les déchets vont être acheminés séparément au centre intercommunal : « le périmètre ». Là-bas, les déchets de plusieurs communes sont rassemblés dans des conteneurs plus grands puis répartis selon la méthode d'élimination : centre de valorisation, centrale de chauffe ou plateforme de méthanisation.

Kevin est épaté par cette logistique ! Sur le chemin du retour, il se lance :

- Papa, après avoir bu ma canette en alu, je l'ai écrasée et déposée dans un sac et je t'ai aidé à charger ce sac dans ta voiture avant de le vider dans la bonne benne à la déchetterie.
 Que se passe-t-il ensuite ?
- Eh bien, quand le conteneur est plein, un employé du centre intercommunal envoie un véhicule pour récupérer la benne.
- Ah, et on fait comme ça pour chaque déchet? insiste Kevin.
- Ben, je crois que oui.
- Mais papa, tu sais comment fait Henry Transports qui gère quelques déchetteries près de Lausanne? Ils ont une espèce d'immense benne où tu peux mettre une trentaine de déchets différents. Il y a des casiers pour trier plein de sortes de déchets, même l'huile ou la vaisselle.

- OK et alors...?
- Ben, Henry Recycling installe la benne dans un quartier et un gars t'explique où déposer les déchets, il peut même t'expliquer la filière de recyclage en entier! Et, super pratique, tu peux même aller à cette déchetterie à pied.
- Mais ensuite, ils font quoi de cette immense benne?
- Henry Recycling la déplace et l'amène au centre intercommunal pour vider les casiers. En moins d'une heure la benne est vide et prête à être déposée ailleurs.
- Tu es en train de me dire qu'il y a une entreprise qui peut amener la déchetterie à côté de chez nous, qu'un monsieur nous aide à décharger et que cette déchetterie est mobile?
- Exactement papa, c'est génial non?
- Oui, il faudra que je me renseigne sur cette option et que j'en parle au Conseil communal.
- Papa, appelle leur numéro gratuit 0800 44 22 22. Et dépêche-toi, la séance du Conseil communal est bientôt!

Henry Recycling s'est posé toutes ces questions et vous propose des solutions adaptées aux besoins de votre commune. Une déchetterie mobile à la carte : vous choisissez le jour, le lieu, la durée, la fréquence et le genre de déchets que vous voulez collecter. Un vrai service de proximité éco-responsable au profit de vos concitoyens!

Eric Morier, directeur



info@henrytransports.ch Tél. 0800 44 22 22

Aménager le territoire à l'échelle d'une grande agglomération

Trois générations du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) représentent un demi-milliard de francs de cofinancement fédéral pour des infrastructures de transports. Elles constituent également un savoir-faire considérable construit au fil des années pour élaborer des projets négociés entre les différents partenaires.



Adriana Rabinovich Responsable du domaine agglomérations et régions au SDT

Le PALM est un projet phare de la politique fédérale des agglomérations dans le canton de Vaud. Déposées en 2007, 2012 et 2016, dans le respect des directives et des délais stricts de la Confédération, les trois générations du projet ont été couronnées de succès. Les efforts consentis par l'ensemble des partenaires ont permis d'obtenir un demi-milliard de francs de cofinancement fédéral pour la réalisation de mesures infrastructurelles de mobilité (voir encadré).

Mené dans une approche partenariale – sous la conduite du Canton depuis 2015 – le PALM réunit des instances communales, régionales et intercommunales. Celles-ci collaborent de manière étroite pour établir la stratégie de développement coordonné du territoire de l'agglomération à l'horizon 2030-2040 et pour définir les mesures qui la façonneront en matière d'urbanisation, de mobilité, de paysage ainsi que d'environnement et énergie, avec l'ambition de maintenir son attractivité et son dynamisme au niveau suisse et européen.

Au fil des générations du projet d'agglomération, ses partenaires ont construit un savoir-faire commun et

«La conduite partenariale entre communes et canton

a permis de vérifier à l'échelle de l'agglomération la pertinence des mesures proposées en matière d'urbanisation et de mobilité.»

Vincent Jaques, Syndic de Morges, Député et Président de l'association Région Morges développé des méthodes de travail efficaces pour concevoir le PALM dans un contexte de haute complexité. La multiplicité des thématiques à traiter et d'instances à coordonner a conduit à élaborer des approches innovantes pour identifier, analyser et intégrer chaque élément du projet dans une vision partagée.

Une gestion de projet adaptée aux différents échelons institutionnels

Le PALM s'étend sur 26 communes et son périmètre, inscrit dans le Plan directeur cantonal, a été défini en collaboration avec les communes. Ce périmètre d'intervention ou «compact» – dans lequel se concentrera le développement afin de contenir l'étalement urbain – ne correspond pas aux limites communales mais délimite les territoires largement urbanisés ou à urbaniser, qui bénéficient déjà ou bénéficieront d'une bonne desserte en transports publics.

«Dans la région morgienne, les **enjeux** résident dans la **coordination** de territoires incluant aussi bien des contraintes très urbaines que des réalités agricoles et paysagères.»

Vincent Jaques

Pour assurer un cadre de vie de qualité dans ce grand territoire, un enjeu politique et technique d'envergure, il est nécessaire de le concevoir et de le gérer de manière coordonnée, en dépassant les approches sectorielles et les limites institutionnelles. Cela a conduit à la création de structures répondant aux spécificités de gouvernance du PALM. Les instances qui les composent regroupent et garantissent l'implication adéquate de plus de 36 partenaires

(voir encadré) de manière à élaborer un projet commun, au-delà des limites communales.

Depuis 2015, la conduite du projet se structure en deux niveaux complémentaires: le PALM dans son ensemble piloté par le Canton, et les

36 PARTENAIRES

Le canton de Vaud

Le Département du territoire et de l'environnement avec le Service du développement territorial (pilote) et la Direction générale de l'environnement.

Le Département des infrastructures et des ressources humaines avec la Direction générale de la mobilité et des routes.

2 associations régionales

Lausanne Région et Région Morges.

5 schémas directeurs intercommunaux

Est lausannois; Centre Lausanne; Nord lausannois; Ouest lausannois; Région Morges.

26 communes vaudoises

Belmont-sur-Lausanne; Bussigny; Chavannes-près-Renens; Cheseauxsur-Lausanne; Crissier; Denges; Echandens; Echichens; Ecublens; Epalinges; Jouxtens-Mézery; Lausanne; Le Mont-sur-Lausanne; Lonay; Lully; Lutry; Morges; Paudex; Préverenges; Prilly; Pully; Renens; Romanel-sur-Lausanne; Saint-Sulpice; Tolochenaz; Villars-Ste-Croix.

2 prestataires de services

Entreprises de transports de Lausanne et de Morges.

collaborations intercommunales matérialisées par les schémas directeurs intercommunaux. Le dialogue permanent entre ces deux niveaux s'effectue au sein de structures de conduite politique et de coordination technique et assure la cohérence de l'ensemble. À l'échelle du PALM, les communes sont représentées par les schémas directeurs et participent au financement des études par l'intermédiaire des associations régionales.

Cette organisation, reconnue par la Confédération comme exemplaire pour les agglomérations de grande taille, répond aux besoins de rapprocher les sec-

«Le PALM est un outil indispensable de **collaboration** entre les communes et le canton.»

Grégoire Junod, Syndic de Lausanne

Les centralités: un élément majeur de la stratégie d'urbanisation

de travail autour d'axes de transports et de centralités.»

Les centralités sont des lieux d'intensité urbaine par excellence. Depuis 2007, les

villes-centres de Lausanne, Morges, Renens et Pully ont été identifiées comme

centralités principales. Leur développement est nécessaire afin de coordonner

l'urbanisation avec les réseaux de mobilité. Une forte volonté politique commu-

nale, combinée à des opportunités territoriales, sont des facteurs déclencheurs

de ce développement. Grégoire Junod le confirme: «Il est essentiel de concentrer

nos projets de développement aussi bien en termes de logements que de places

Depuis 2012, la stratégie d'urbanisation du PALM a été affinée par la définition

de centralités secondaires et locales. Leur identification, dans le cadre d'études

intercommunales menées par les schémas directeurs, émane de la volonté

communale dans le but d'accueillir de nouveaux habitants et emplois de ma-

En 2016, les réflexions des partenaires lors d'un atelier ont permis d'approfondir

les notions de centralités secondaires et locales et de préciser leur rôle straté-

gique, les critères qui les caractérisent ainsi que l'importance de les mettre en

nière réfléchie. La plupart d'entre elles sont en voie de concrétisation.

teurs intercommunaux et les communes des instances cantonales, et favorise ainsi la recherche de solutions concertées. Elle constitue l'une des principales forces du PALM et a permis de développer une ingénierie de projet innovante. Outre l'expertise métier portée par les partenaires du projet et les mandataires externes, l'élaboration du PALM profite de la connaissance fine du terrain portée par les communes dont les spécificités territoriales et les enjeux sont différents.

Le potentiel d'accueil: entre projets et réserves

Le PALM doit viser une croissance soutenue et créer les conditions d'accueil d'environ 76'000 nouveaux habitants et 45'000 nouveaux emplois entre fin 2015

En 2016, le potentiel d'accueil en habitants au sein du périmètre compact,

auparavant illimité, a dû être dimensionné conformément à ces perspectives de croissance prévues par le Plan directeur cantonal.

Les 26 communes du PALM ont été parties prenantes de ce processus mené par le Service du développement territorial en partenariat avec les schémas directeurs intercommunaux. Elles ont chacune identifié des mesures d'urbanisation (futurs plans d'affectation), défini leurs périmètres, leur potentiel d'accueil en habitants et emplois et leurs horizons de légalisation.

Pour accueillir ces 76'000 nouveaux habitants, il ne sera pas nécessaire de créer de la zone à bâtir au sein du périmètre compact. Il s'agira toutefois de veiller à limiter la reconversion de zones industrielles et artisanales en zones d'habitation et mixte, afin de maintenir un tissu économique dense et diversifié dans l'agglomération.

La création des conditions d'accueil pour les nouveaux habitants et emplois passe par la réalisation de grands projets d'urbanisation mais également par la mobilisation des réserves en zone à bâtir existantes, qui représentent environ un quart du potentiel d'accueil total du PALM et sont, en général, bien desservies par les transports publics.

Innover pour la mise en œuvre?

Les résultats obtenus par le PALM témoignent du savoir-faire partenarial qui s'est construit au fil des trois générations du projet. L'examen du PALM 2016 par la Confédération se montre élogieux quant à la bonne coordination urbanisation-transports au sein du périmètre compact, à la stratégie de densification de l'urbanisation vers l'intérieur, aux mesures paysagères et environnementales et à la conduite partenariale accompagnée d'initiatives participatives. Il pointe néanmoins les retards

et fin 2030.

réseau et non pas en concurrence. centralité principale d'agglomération centralité secondaire centralité locale LAUSANNE

«L'agglomération a un immense **potentiel** d'attractivité et d'accueil de nouveaux habitants. L'enjeu aujourd'hui est de parvenir à réaliser

> les projets dans les temps.» Grégoire Junod

importants dans la mise en œuvre des mesures de mobilité, qui sont révélateurs d'un tournant pour le projet d'agglomération et constituent un nouveau défi pour l'ensemble des partenaires.

L'élaboration de trois générations du projet dans un «territoire fonctionnel» a été source d'innovation. Ensemble, les partenaires du PALM ont créé des structures de pilotage et des méthodes de travail et les ont adaptées aux besoins évolutifs du projet.

«La **mise en œuvre** des

mesures et projets de l'agglomération nécessite, afin d'en renforcer l'efficacité,

une **réflexion** soutenue de **tous les acteurs**.»

Vincent Jaques

Le Conseil d'Etat soutient la mise en ceuvre des projets d'agglomération dans son programme de législature 2017-2022. La réalisation des projets communaux et intercommunaux d'envergure inscrits dans le PALM invite à nouveau à dépasser les limites institutionnelles, les pratiques

sectorielles et, parfois, les procédures administratives en vigueur. Pour y parvenir, les partenaires du PALM devront dessiner ensemble les structures de projet, les modes de gouvernance et les méthodes pour la mise en œuvre. Faute de quoi, des retards avérés dans la réalisation des mesures de 3º génération se traduiront non seulement par la perte d'une partie

des financements de la Confédération, mais aussi par un impact sur les conditions d'accueil de nouveaux habitants et emplois et sur le maintien de la qualité du cadre de vie de l'agglomération.

Sources: PALM 2016, vol. A, B1 à 6 et C; Programme de législature 2017-2022; LAT; LATC

Les mesures de mobilité

La stratégie du PALM consiste à diversifier l'offre de mobilité dans une perspective de complémentarité des modes visant «le bon moyen de transport pour le bon déplacement». Le financement de ces actions est assuré par des investissements communaux, cantonaux et fédéraux, ces derniers étant garantis par les fonds pour les infrastructures ferroviaires (FIF) et le fonds pour les routes nationales et trafic d'agglomération (FORTA).

Les subventions fédérales obtenues profiteront à des infrastructures lourdes telles que le tramway Lausanne-Renens-Villars-Ste-Croix ou le métro m3, mais également à des mesures ponctuelles comme le franchissement de la route de Berne à Epalinges ou le réaménagement, au profit des piétons et des cyclistes, de la route cantonale RC1 à Tolochenaz.

Ces mesures sont essentielles pour Vincent Jaques: «En 10 ans, l'agglomération Lausanne-Morges a déjà pris forme, révélant les défis majeurs de la mobilité. Le renforcement des transports publics, l'attention portée à la mobilité douce et la gestion coordonnée du trafic d'agglomération constituent les clés pour garantir le fonctionnement de ce territoire en plein essor.»



Conjuguer après-cancer et reprise du travail

Le cancer, qui touche une personne sur trois au cours de sa vie, a d'importantes répercussions sur la sphère professionnelle. En tant qu'employeurs, les communes font face à des situations potentiellement difficiles à gérer. La Ligue vaudoise contre le cancer peut les accompagner.



Chantal Diserens Directrice de la Ligue vaudoise contre le cancer

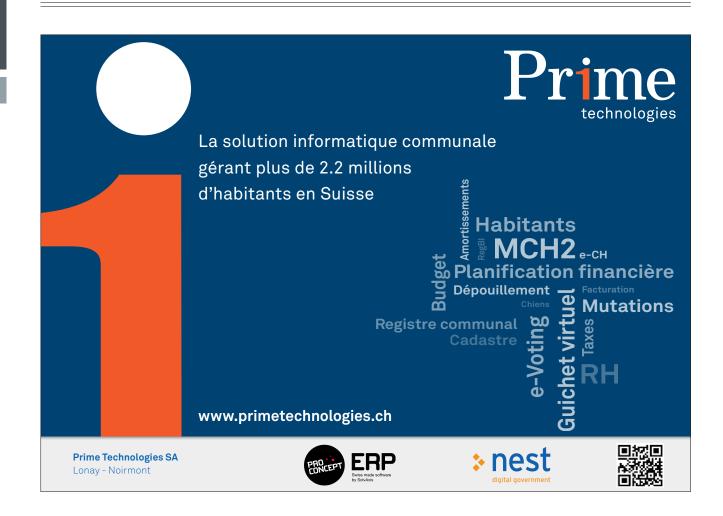
Le cancer concerne de plus en plus d'actifs en Suisse et cette maladie constitue la troisième cause d'absence de longue durée au travail. Les communes vaudoises, qui occupent un nombre important de salariés dans le canton, font ici face à un défi de taille. Gérer les conséquences humaines et organisationnelles

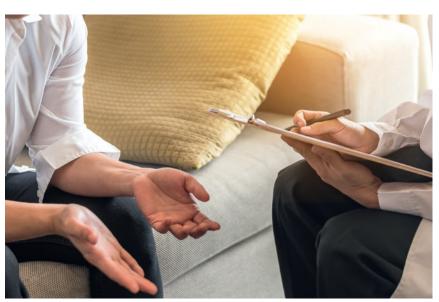
de la maladie tout en maintenant la qualité des services attendue par la population est un exercice exigeant.

Des séquelles à court et long termes

La durée des arrêts de travail pour un cancer varie sensiblement d'une situation à l'autre. Plus efficaces et moins invasifs, les traitements permettent aujourd'hui à environ deux tiers des personnes diagnostiquées de remettre plus ou moins rapidement le pied à l'étrier. Les thérapies n'en restent pas moins

éprouvantes, avec des effets secondaires importants qui, parfois, perdurent sur le long terme: fatigue, douleurs neuropathiques, difficultés de concentration, etc. Ces possibles séquelles physiques se doublent fréquemment de souffrance psychologique: la maladie suscite une profonde remise en question avec, en filigrane, la crainte de la récidive. Tous ces éléments, susceptibles de limiter la capacité de travail des personnes en rémission, doivent être présents à l'esprit des employeurs à l'heure de la reprise.





Les possibles séquelles physiques d'un cancer peuvent se doubler de souffrances psychologiques. Ces éléments doivent être présents à l'esprit des employeurs à l'heure de la reprise.

La communication: un élément clé

La Ligue vaudoise contre le cancer offre un appui aux communes pour préparer le retour au travail après une absence de longue durée. Ce soutien professionnel apporté aux responsables d'équipe et des ressources humaines se décline sous plusieurs formes: job coaching, séances d'information, accompagnement sur place, ligne téléphonique gratuite, etc.

Il n'existe évidemment pas de recettes toutes faites, mais s'inspirer de mesures qui ont fait leurs preuves permet d'avoir une incidence positive sur le bon déroulement de la reprise. A commencer par le maintien du lien avec l'employé tout au long de la maladie. Le dialogue permet de lever les éventuelles incompréhensions mutuelles et d'expliciter les besoins des deux parties. Accorder du temps au collaborateur pour prendre la mesure de ce qu'il ressent est primordial, mais difficile aussi car la maladie exerce un

effet miroir, reflet de ses propres peurs. Si l'employé y consent, il est en outre indiqué d'informer le reste de l'équipe sur les étapes clés du traitement et de ses conséquences. La transparence incite les collaborateurs, susceptibles de voir leur charge de travail augmenter, à faire preuve de souplesse et de compréhension.

Aménagements du poste et de l'activité

Autre élément incontournable pour un retour réussi: une reprise graduelle du travail. L'employé peut ainsi retrouver progressivement ses marques sans être soumis à des impératifs de rendement auxquels il ne saurait répondre. La pression diminue également pour l'employeur, mieux à même de planifier le travail et les échéances y afférentes.

Si elles s'avèrent nécessaires, des adaptations du poste et de l'activité sont également préconisées - que cet ajustement porte sur l'ergonomie de la place de travail, le cahier des charges ou les horaires. Une reconversion s'impose parfois. L'assurance-invalidité (AI) soutient les employeurs dans la plupart de leurs démarches. Elle finance certaines mesures de réadaptation et divers moyens auxiliaires. Une évidence s'impose: les aménagements et solutions de réinsertion sont moins faciles à proposer dans les petites structures. Mais quand ils sont envisageables, un suivi de l'employé sur le long terme revêt de l'importance car le cancer reste une maladie complexe, à l'évolution instable. Lorsque toutes les options d'ajustement ont été épuisées, l'Al étudie la possibilité d'octroi d'une rente.

Un enjeu de société majeur

La réinsertion professionnelle après la maladie demeure un sujet sensible et personnel, pour l'employeur comme pour l'employé. La Suisse compte aujourd'hui quelque 320'000 survivants au cancer, chiffre qui pourrait atteindre le demimillion en 2030. Les acteurs du marché du travail devront trouver des réponses innovantes pour ne pas laisser les actifs en rémission au bord de la route.

Vous êtes un employé communal et votre administration fait face à cette situation? Pensez à contacter l'association professionnelle en lien avec vos fonctions qui, parfois, propose un pool de remplacement.

Mieux connaître les prestations de la Ligue vaudoise contre le cancer sur le site www.lvc.ch ou par téléphone au 021 623 11 11



Pour gérer les **restaurants scolaires**, les **devoirs surveillés**, les **centres aérés** et les **sports facultatifs** en toute simplicité.

MaCantine MesDevoirs MesLoisirs MesSports



Les équipes au centre: la nouvelle offre de formation du CEP

En effet, pour répondre aux défis actuels des organisations, il est nécessaire de donner aux gens du terrain des outils pour interagir et utiliser leurs compétences et potentiels à bon escient.



Nicolas Liardon Responsable formation et communication au CEP

L'offre annuelle de formation du CEP vient d'être publiée, avec comme thème: «Gagner en agilité ensemble». Le nouveau chapitre «Intelligence collective et l'agilité» place les équipes au centre avec quatre cours supplémentaires, allant de la facilitation de séances au développement de l'autonomie et la communication.

«Les **équipes** sont le socle de base des organisations. Elles se trouvent au plus proche de l'action et des prestations.»

Pierre Jacot, directeur du CEP

Vous avez dit agilité?

L'organisation agile repose sur plusieurs principes: la confiance, la responsabilité, l'autonomie et la mobilité. Cela a pour conséquence d'impliquer chacun dans son rôle concernant les modalités de travail, d'organisation, de contrôle (davantage effectué sur la tâche que sur l'horaire) et la possibilité de travailler à distance ou dans des espaces partagés.

Davantage de collaboration pour faire face aux changements

Pour maintenir le niveau de prestation tout en préservant les collaborateurs, toujours plus d'institutions publiques ou parapubliques expérimentent les principes de *l'agilité* et de *l'intelligence collective*.

L'expansion de la mobilité connectée, la transparence des informations, la multiplicité des acteurs et des réseaux dans les projets des nouvelles générations à la recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en plus de la digitalisation de nos activités rendent les silos hiérarchiques lents et peu efficients. Si ceux-ci répondaient aux besoins de circulation de l'information, le contexte actuel bouleverse les habitudes.

Les équipes voient de plus en plus leurs membres rejoindre d'autres groupes de travail pour des réunions ou des projets. Cette transversalité grandissante engendre un besoin de clarté sur les rôles, les périmètres d'action et la transparence.

Un encadrement porté par le sens

Naturellement, la hiérarchie évolue aussi. Elle n'est plus seulement définie par les personnes mais par les rôles et les responsabilités: «Je ne suis plus le chef de quelqu'un, mais responsable d'un résultat». Comme les rôles évoluent plus vite que les statuts hiérarchiques et se transmettent plus facilement en fonction des compétences réelles, les personnes deviennent plus mobiles. Les gens se coordonnent davantage en direct, l'organisation se décloisonne.

Dans cette situation, il est nécessaire de soigner la communication et la transparence. Le rôle du cadre devient alors essentiel pour favoriser l'adhésion et créer du lien afin que l'équipe reste soudée.

Des impacts multiples

Des interviews auprès de chefs de service et des collaborateurs qui testent des principes agiles, il ressort:

- une ambiance de travail plus détendue;
- une baisse de l'absentéisme de courte durée;
- une hausse de la productivité;
- des suggestions d'amélioration des collaborateurs sur l'organisation.

«Des collaboratrices-teurs relèvent une augmentation de la **motivation**,

davantage d'implication, la liberté de prendre des décisions dans leur domaine de compétence ce qui engendre davantage de

reconnaissance par les pairs.»

Pascal Chatagny, chef de service du SAN à propos de l'application de principes d'agilité dans son organisation

Dans toutes les expériences dont le CEP a connaissance, les directions, équipes et individus sont accompagnés pour choisir le prototype qui convient le mieux à leur contexte. C'est une mutation qui ne s'improvise pas!

Des nouveaux formats de cours et des formations en ligne

Le CEP introduit des nouveaux formats de cours composés de rencontres courtes, à proximité des lieux de travail des participants. Le but est la mise en pratique immédiate des outils proposés.

«Cela permet une meilleure intégration et facilite le transfert sur la place de travail. Ces nouvelles formules vont être testées pour vérifier qu'elles correspondent aux organisations de la fonction publique.» Pierre Jacot, directeur du CEP

Plus de 200 vidéos, quiz, articles, e-learning sont déjà publiés sur **www.cep.vd.ch** en libre accès, pour que chacun puisse s'(in)former en ligne, quand et où le besoin s'en fait sentir. Chaque semaine, un article complète l'actualité du site sur un thème qui touche de près ou de loin la fonction publique.

Save the date: la Journée de l'intelligence collective et de l'agilité aura lieu le 14 février 2019.

Les sites internet de l'AVIATCO et de l'AVSM font peau neuve!

Afin d'être toujours plus proches de leurs interlocuteurs, les associations vaudoises des ingénieurs, architectes et techniciens communaux, ainsi que celle des secrétaires municipaux, ont mis à jour leur site internet. Aperçu des nouveaux outils en ligne.



Philippe Pahud

Membre du comité et webmaster pour l'AVIATCO et chef du service intercommunal de Lucens & Valbrove



Patricia Audétat

Membre du comité AVSM en charge de la communication et secrétaire municipale à Vich

L'AVIATCO (Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux) ainsi que l'AVSM (Association vaudoise des secrétaires municipaux) ont remis au goût du jour leurs sites internet respectifs. Plus modernes, plus intuitifs et désormais adaptés à l'affichage sur smartphone, les contenus ont également été repen-

sés! Ainsi, l'AVSM propose un espace «Fiches pratiques» et l'AVIATCO a développé un forum ouvert à tous les bureaux techniques communaux.

Mme Patricia Audétat et M. Philippe Pahud, respectivement responsables des sites internet pour l'AVSM et l'AVIATCO, nous en disent plus sur ces nouveautés.

Quel a été le point de départ de votre nouveau site?

M. Pahud (AVIATCO): en 2017, les membre du comité de l'AVIATCO ont décidé, d'un commun accord, de moderniser le site qui devenait obsolète par rapport aux besoins actuels. Nous avons été aidés d'une société externe et avons pu

présenter le rendu final à nos membres lors de notre AG de mai 2018.

Mme Audétat (AVSM): désirant intégrer le site «Classeur bleu» et disposer d'un outil plus souple et performant, nous avons mis en place un groupe de travail composé de membres de l'association et du comité pour réfléchir à la nouvelle structure du site et s'associer les services d'un mandataire externe pour sa réalisation.

Quels sont les principaux changements?

M. Pahud: le site internet est désormais plus moderne et interactif. Le graphisme a été adapté, mais surtout, c'est



Grâce au nouvel ouvrage édité par la Chambre vaudoise immobilière (CVI)

«LE DROIT DU BAIL EN 350 QUESTIONS»

trouvez des réponses concrètes aux questions, simples ou pointues, posées par cette matière.



350 QUESTIONS EN 200 PAGES ET 13 CHAPITRES

Prix: Fr. 60.- TVA incl., frais de port en sus. **Commandes:** tél. 021 341 41 44, dheilly@cvi.ch, www.cvi.ch



l'espace forum qui est le point fort de notre nouveau site.

Mme Audétat: outre un design beaucoup plus chaleureux et une navigation conviviale, le nouveau site est un véritable outil de travail avec l'intégration de plus de 80 fiches pratiques dont le contenu est facilement accessible au moyen d'un moteur de recherche performant.

Dites-nous, en plus sur vos annuaire et agenda en ligne.

M. Pahud: notre espace membres actif en ligne se veut utile et pratique afin de retrouver géographiquement, par district et commune, les membres de l'AVIATCO. En effet, les ingénieurs, architectes ou techniciens communaux peuvent, s'ils le souhaitent, être membres de notre association et donc être recensés sur notre annuaire en ligne. Cela est bien pratique pour les professionnels ou bureaux d'architecte qui souhaitent s'adresser à la bonne personne au sein du service communal approprié. Les membres de l'AVIATCO sont donc invités à nous faire part de tout changement de contact.

Mme Audétat: toutes les formations organisées par l'AVSM sont clairement indiquées sur notre site internet et les participants peuvent s'inscrire via un formulaire d'inscription en ligne. Les prochaines sessions auront lieu en juin 2019. Les supports de cours sont archivés et disponibles via le moteur de recherche au même titre que les fiches pratiques. Il est possible de faire des recherches par mot-clé, par thème ou simplement «full text». Les dates des AG et des formations à l'intention des membres qui commencent dans le métier sont également mentionnées.

Les petits «plus» de votre site internet?

M. Pahud: d'une part nous avons l'espace ouvert aux membres, sur lequel se trouvent les documents nécessaires au bon fonctionnement de notre association. D'autre part, nous avons mis en place un forum accessible à tous les bureaux techniques communaux et personnes intéressées de ceux-ci sur inscription. Ce forum est un outil clé pour notre travail au quotidien puisque de nombreux cas y sont classés par domaine et chacun peut trouver une réponse à sa question, allant des marchés publics à des sujets plus précis tels que la police des constructions, tout en partageant ses expériences. Si un sujet particulier nous intéresse, c'est possible de s'inscrire à une newsletter pour recevoir les mises à jour.

Mme Audétat: l'AVSM a à cœur de faire apparaître des secrétaires municipaux vaudois sur le site pour renforcer le sentiment d'appartenance. Ainsi, toutes les photos de mise en situation sont réalisées en collaboration avec des collègues. En plus de développer les contacts entre membres, les illustrations reflètent la grande variété de notre quotidien. Merci à toutes celles et ceux qui se sont déjà prêtés au jeu du modèle et à ceux qui viendront prendre leur place! En effet, l'idée est de changer régulièrement les photos et de montrer ainsi la pratique très diversifiée de notre profession. Nous sommes heureux du résultat et espérons que nos membres aussi! Enfin, il peut être utile de savoir que les contacts des secrétaires municipaux itinérants qui se proposent pour des postes de remplaçants sont listés sur notre site internet.

Plus d'infos sur:

www.aviatco.ch et www.avsm.ch

Propos recueillis par Chloé Wiss, rédaction *Point CommUNE!*



AbaCliK Collecter-Organiser-Partager

L'informatique actuelle se doit d'anticiper et de développer l'usage toujours plus facile et efficace de ses vecteurs [smartphone, tablette, PC] et de leurs applications.

L'administration devient un plaisir

L'application business AbaCliK gratuite* permet de collecter toutes sortes d'informations, d'attribuer des projets ou des clients et de synchroniser, contre paiement, les données avec Abacus Business Software. AbaCliK simplifie le traitement des notes de frais, des prestations générales, de la gestion du temps de travail, des processus ESS [Employee Self Service], des procédures de visa et des frais de voyage. Bref, un nouvel outil indispensable dans la gestion administrative si souvent rébarbative, mais hélas fondamentale.

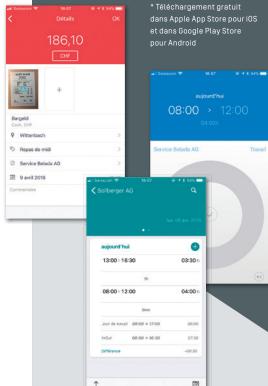
De multiples fonctions et différentes langues

AbaCliK numérise et optimise de nombreux processus de travail. L'app est disponible en allemand, français, anglais, espagnol, italien et portugais. Elle fonctionne aussi sans connection Internet. Toutes les données peuvent être saisies offline et synchronisées ultérieurement avec le logiciel de gestion d'entreprise Abacus. Outre les fonctions citées plus avant, AbaCliK offre d'autres app telles qu'une messagerie permettant à l'employeur de joindre immédiatement chaque membre de son personnel (pas de localisation d'un collaborateur ni récolte d'informations sans son accord). Elles permettent également la signature électronique (pas d'originaux à conserver), la transmission de rapports de tous types et l'envoi de courriels à des tiers.

Les réels avantages

- tâches administratives simplifiées, économies de temps et d'argent
- pense-bêtes, consommation de papier et saisies multiples obsolètes
- procédures entièrement numérisées et simplifiées
- traitement immédiat et mobile des opérations commerciales
- utilisation intuitive et haut niveau de satisfaction
- effets positifs sur la motivation des collaborateurs
- controlling efficace grâce aux informations de qualité et toujours actuelles
- b données disponibles en temps réel dans Abacus Business Software
- utilisable dans tous les secteurs d'activité
- respect des obligations légales







Une implémentation simple et avantageuse en quatre phases

- analyse des processus et élaboration des solutions
- mise en place de la solution logicielle mobile
- tests et formation des collaborateurs
- démarrage effectif



AVSM! 68° AG de l'AVSM du 5 octobre 2018 à Colombier

Il est toujours agréable de tenir sa session annuelle devant un parterre bien garni: c'était le cas cette année puisque 104 membres se sont inscrits, en plus des invités que l'AVSM a eu le plaisir de recevoir dans la salle polyvalente du complexe scolaire de Colombier, commune fusionnée d'Echichens.



Pierre-Alain Borloz Secrétaire municipal à Forel (Lavaux) et membre du comité de rédaction de Point CommUNE!

Le président Pierre-André Dupertuis a ouvert la 68e assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux en remerciant les organisateurs échichanais d'avoir accepté, quasi au pied levé, de prendre en charge l'organisation de cette journée. Accueil de qualité et remarquables décorations florales: tout était en place pour passer une bonne journée!

Quelques chiffres sur le district de Morges

Mme Andréa Arn, préfète du district de Morges, a présenté son district de 80'000 habitants, soit 10% de la population vaudoise, qui s'étend du lac Léman au Mont-Tendre. Soixante-deux communes le composent, de la plus petite, Mauraz (60 habitants), au chef-lieu Morges la coquette (16'000 habitants). Deux projets de fusion y sont en cours: Haute-Morges (Apples et environ) et Aubonne-Montherod. La préfète remercie chacune et chacun pour son travail auprès de sa commune respective et relève l'importance des bonnes relations avec la préfecture et le service des communes, qui sont toujours là pour aider les secrétaires municipaux.

Mot enthousiaste du syndic

Une voix qui porte avec un bon accent d'outre-Sarine nous fait découvrir un syndic enthousiaste, le premier de la nouvelle commune née en 2011 (votation en 2009), issue de la fusion des quatre anciennes entités – Monnaz, Saint-Saphorin-sur-Morges, Colombier

et Echichens. Il faut dire que M. Daniel Meienberger était déjà syndic de Saint-Saphorin et se trouve à la tête d'une commune en pleine expansion (800 habitants de plus d'un coup!) pour compter désormais 3400 âmes. Un syndic heureux qui en profite pour remercier tout son personnel, qui œuvre en grande partie aujourd'hui pour notre assemblée.

Partie statutaire

M. Dupertuis présente les points principaux de l'ordre du jour statutaire: un nouveau site internet, par lequel il est désormais possible de s'inscrire à l'assemblée et aux journées de formation, une participation active à la FR2C, avec la création d'un 5e module, qui permet l'accès au brevet fédéral.

Les comptes de l'association, vérifiés par les communes de Crissier et Cuarnens, laissent apparaître un béné-



Mme Andréa Arn, Préfète du district de Morges.



104 membres et une vingtaine d'invités attentifs dans une salle décorée avec soin.



De gauche à droite, M. François Margot, M. Waldo Patocchi, M. Marc-André Burdet, Mme Béatrice Métraux, M. Daniel Meienberger, Mme Francine Mosimann, M. Pierre-André Dupertuis, , Mme Patricia Audétat, M. Pierre-Alain Borloz, M. Yves Leyvraz et M. Giancarlo Stella.

fice de CHF 4394.75, ce qui ne nécessite aucune modification pour les cotisations et autre finance d'entrée. Le budget prévoit CHF 2100.– d'excédent de charges, et c'est la commune de Curtilles qui remplace Crissier à la vérification des comptes.

Pas de changement au comité, 2018 n'étant pas une année d'élection. Mme Nelly Pichon, adjointe à Prangins, reçoit son diplôme pour 25 ans d'activité. Sur 14 admissions enregistrées au cours de cette année, 8 nouvelles et nouveaux collègues sont présents, bravo! La prochaine assemblée générale se tiendra à Yverdon-les-Bains le vendredi 4 octobre 2019. En 2020, ce sera le 70° anniversaire de l'AVSM, une commune volontaire est recherchée dès ce jour, avis aux amateurs!

Il est encore rappelé la journée de formation pour les nouveaux secrétaires, le jeudi 8 novembre 2018 à Morges ainsi que les journées de formation à Aquatis, les 6 et 12 juin 2019. Pas de propositions individuelles, mais juste une question de Crissier: quelles sont les communes qui vont établir un règlement sur les naturalisations? Genolier, Saint-Cergue et Forel (Lavaux) s'annoncent.

L'enjeu des relations entre municipalités et secrétaires municipaux

Du rapport présidentiel, qui va figurer intégralement sur le site internet de l'AVSM, nous retiendrons principalement le rôle nouveau que le comité se voit de plus en plus obligé de jouer, en relation avec les problèmes rencontrés par certains de nos collègues avec leur municipalité. Ce fut d'ailleurs l'un des thèmes traités lors des journées de cours du printemps, avec l'intervention d'orateurs de qualité tels qu'un ancien syndic et un municipal en fonction, avocats tous les deux, un consultant RH ou encore un avocat spécialiste du droit de la fonction publique. Ce sujet a passionné notre auditoire et a donné lieu à une lettre de l'AVSM au Conseil d'Etat pour lui faire part de nos préoccupations actuelles, qui ne sont pas minimes.

D'autres démarches seront entreprises, à commencer par rencontrer l'UCV, le SCL et le corps préfectoral, et faire des propositions concrètes au Conseil d'Etat. Avec à la clé, pourquoi pas, la création d'un poste de médiateur permettant tant aux municipalités qu'aux secrétaires municipaux de pouvoir exposer leurs problèmes devant une instance neutre avant toute procédure judiciaire lourde et pénible pour toutes les parties. Pour rappel, l'AVSM n'est pas un syndicat, mais son comité reste volontiers à disposition de ses membres pour toute préoccupation majeure rencontrée dans le cadre de sa fonction.

Vers une charte des droits de l'administration publique?

Le président de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM) M. Waldo Patocchi, secrétaire municipal depuis vingt-sept ans d'Avegno Gordevio dans le Vallemaggia au Tessin, a ensuite pris la parole. Selon lui, le Tessin et la Suisse allemande font face aux mêmes problèmes. Sa réflexion est la suivante: il faut du temps pour exercer la fonction de secrétaire municipal, les politiques doivent nous en donner le but, à nous de les aider. Une écoute entre le politique et les collaborateurs est indispensable. Il prévoit pour 2020 d'organiser un séminaire pour la mise sur pied d'une charte des droits de l'administration publique (morale et éthique), pour toute la Suisse.

La cheffe du Département des institutions et de la sécurité aux côtés des secrétaires municipaux

Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux a fait l'honneur d'assister à la fin de notre 68^e AG. Elle a bien compris l'inquiétude qui s'installe dans nos rangs, alors que nous avons un rôle fondamental à jouer. Elle salue l'action du comité et nous apporte tout son soutien. Dans les défis à relever, Mme Métraux est prête à examiner nos propositions et elle soutient également l'idée d'une charte à l'échelle nationale. Elle rappelle aussi, en tant qu'ancienne syndique, le nécessaire respect du secrétaire, ce «puits de connaissances», qui a un rôle fondamental à jouer et qu'il est indispensable de comprendre et d'accompagner. «Dans l'exercice de mon mandat, je peux vous garantir que j'ai toujours eu le plus grand respect pour les secrétaires municipales de ma commune. Elles ont été des partenaires et non pas des subordonnées à qui j'aurais imposé unilatéralement mes vues et ma volonté» nous a dit Mme Métraux. Un merci chaleureux pour son message de soutien bienvenu.

L'Abbé-Président de la Confrérie des Vignerons pour clôturer cette 68° assemblée

M. François Margot, Abbé-Président de la Confrérie des Vignerons a présenté avec passion l'origine et l'organisation de la Fête des Vignerons qui aura lieu à Vevey l'été 2019. Des chiffres impressionnants: 5500 figurants, plus de 300 bénévoles pour 20 représentations. La Confrérie des Vignerons est une institution incontournable en Lavaux et dans le Chablais pour honorer le travail du vigneron-tâcheron et le fêter dignement lors de ces festivités. Pour ce faire, un spectacle grandiose est donné à chaque génération. Les explications du président Margot ne peuvent que nous inciter à nous rendre dans la plus grande arène jamais construite à Vevey, qui promet une expérience visuelle et sonore hors du commun!



Un peu de jazz.

Les douze coups de midi venaient de carillonner dans les clochers avoisinants lorsque M. Dupertuis, heureux du bon déroulement de son AG, de la qualité des intervenants et des sujets abordés, lève l'assemblée en invitant à l'apéritif au son d'un orchestre de jazz, suivi d'un excellent repas bien servi. Organisation parfaite qui a permis à chacun de rentrer avec un cornet plein de bons produits du terroir! Merci Echichens et à l'année prochaine à Yverdon-les-Bains.







Une raison de fêter pour l'administration publique

C'est une première! L'association « Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique » (Association FPS ap) a délivré, le 24 août dernier, les 72 premiers brevets fédéraux de spécialiste en administration publique, dont 13 vaudois.



Ci-dessus, de gauche à droite, les diplômés vaudois: Carole Guérin, Jean-Marc Moreillon, Agnès Boudry, Martine Comte, Claudia Madern, Vitalia Torny, Christine Keberlé Joyet, Doris Christen, Nathalie Jenni Kohler, Valérie Borgognon, Barbara Barraz, Mélanie Chervet, Sandra Leresche. Photos: Martina Rieben



La première volée au complet.

Le nouveau brevet fédéral pour les collaborateurs des administrations publiques a été créé à l'initiative de l'Association des Communes Suisses (ACS), après diverses discussions avec des associations cantonales et des établissements d'enseignement. Cette formation continue comble une lacune dans la formation professionnelle dans le domaine de l'administration publique. Elle s'adresse aux employés qui souhaitent acquérir de larges compétences et connaissances spécialisées.

Les cours préparant à l'examen fédéral (environ 600 heures) sont proposés par des établissements d'enseignement publics et privés accrédités par l'Association FPS ap. Pour la Suisse romande, les 25 brevetés ont suivi leur formation auprès d'AvenirFormation.

Bravo à tous!

Plus d'infos sur cette formation sur **www.avenirformation.ch**

Par Jean-Marc Moreillon, membre du Comité de rédaction pour l'ACVBC et heureux titulaire de ce nouveau brevet.



Zoom sur les armoiries communales vaudoises

Le *Point CommUNE!* s'est associé aux Archives cantonales vaudoises pour vous proposer une nouvelle rubrique sur l'héraldique. Découvrez, en couleurs et en patois, la signification de quelques blasons et sobriquets communaux. Pour l'édition de décembre, les sapins sont mis à l'honneur!



Juriens

BLASONNEMENT Parti d'argent et de gueules au sapin arraché de l'un à l'autre.

HISTOIRE Durant tout le Moyen Age, Juriens fit partie des terres de l'Abbaye de Romainmôtier, dont il fut longtemps la localité la plus populeuse. Pour ses armoiries adoptées en 1929, la commune choisit donc le champ parti d'argent et de gueules des armes de l'ancien monastère. Elle y fit brocher un sapin, qui figurait déjà sur une ancienne marque à bois, pour évoquer la

forêt du Jura de laquelle certains étymologistes ont fait dériver le nom de l'endroit.

SOBRIQUET

Lè Lemaçons (les limaces).



Saint-Cergue

BLASONNEMENT

Parti au 1 d'or à la tour crénelée de sable, maçonnée d'argent et ouverte du champ, surmontée d'une étoile d'argent; au 2 de gueules au sapin de sinople; la tour et le sapin mouvant d'un mont de sinople brochant en pointe.

HISTOIRE Ces armes ont été adoptées en 1920. La tour crénelée rappelle l'ancien château fort édifié à la fin du XIII^e siècle, aujourd'hui disparu. Le sapin et le mont représentent les vastes forêts du Jura, qui sont l'un des joyaux de la commune.

NOM DES HABITANTS Les Saint-Cerguois.



Savigny

BLASONNEMENT

Coupé de gueules et d'argent à trois sapins de sinople

brochants, mouvant chacun d'un coupeau de sable.

HISTOIRE Défrichés et peuplés dès avant le XIII^e siècle, Savigny et le Martinet ne furent érigés en commune particulière qu'en 1823. Jusqu'alors, ils relevaient de l'administration de l'ancienne grande

> communauté de Lutry. Les armoiries ont été créées en 1923. Leurs émaux rappellent les armes de Lutry, les sapins et les monts symbolisent le Jorat et les forêts dont cette commune est entourée.

SOBRIQUET Lè Bon-Ozî (les éperviers).



BLASONNEMENT Coupé de sable et d'or, au sapin brochant de sinople, planté entre deux monts du même.

HISTOIRE Adoptées en 1905, ces armoiries rappellent par les émaux de sable et d'or que Leysin a été détaché de la grande communauté paroissiale d'Aigle, dont il fit partie de longs siècles durant. Les deux monts évoquent les Tours d'Aï et de Mayen et le sapin symbolise les vastes forêts de cette commune.

SOBRIQUET Lè Faragnat (les brûlés).

Erratum : une petite erreur s'est glissée dans le numéro 66, ainsi, les armoiries de Trey ne sont pas les mêmes que celles de Goumöens. Avec toutes les excuses de la rédaction!

Je ne suis pas sûr d'utiliser les bonnes armoiries, que faire?

Les communes qui souhaitent obtenir le blasonnement de leurs armoiries enregistrées ou leur représentation graphique peuvent le faire auprès des Archives cantonales vaudoises ou directement sur le site de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (www.ige.ch/suche).

Agenda UCV

	COMITÉ DE L'UCV	CONSEIL DES 50	GROUPE DES VILLES	GROUPE BOURGS & VILLAGES
DÉCEMBRE	mercredi 5 à 12h Lausanne	jeudi 13 à 14h Cossonay	mardi 4 à 7h30 Lausanne	
JANVIER	jeudi 17 à convenir			
FÉVRIER	mercredi 13 à 7h Bussigny			
MARS	mardi 19 à 12h Lausanne	jeudi 14 à 14h <i>Pomy</i>		à convenir

Agenda associations

	AVSM	AVDCH	ACVBC	aVDaas	AVIATCO	SOPV	CDPMV
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019	vendredi 4 octobre Yverdon-les-Bains	vendredi 10 mai <i>Montreux</i>	vendredi 10 mai Saint-Cergue	vendredi 10 mai <i>à convenir</i>	vendredi 3 mai Morges	vendredi 22 mars <i>Lutry</i>	21 juin Morges 21 novembre Crissier
FORMATION 2019	6 et 12 juin AQUATIS, Lausanne						

Formations

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élus, cadres et employés communaux sur

www.ucv.ch/formations

Prestations

Des questions juridiques ou financières en relation avec votre commune?

Les conseils de l'UCV au **021 557 81 30**

Manuel

Un manuel pour mieux comprendre la gestion financière communale

A commander sur **www.ucv.ch/manuel**

oint GENDA*!*

Retrouvez les articles du Point CommUNE! en format numérique sur l'application UCV









Un site web adapté à **votre commune**!



Un outil adapté aux besoins des habitants



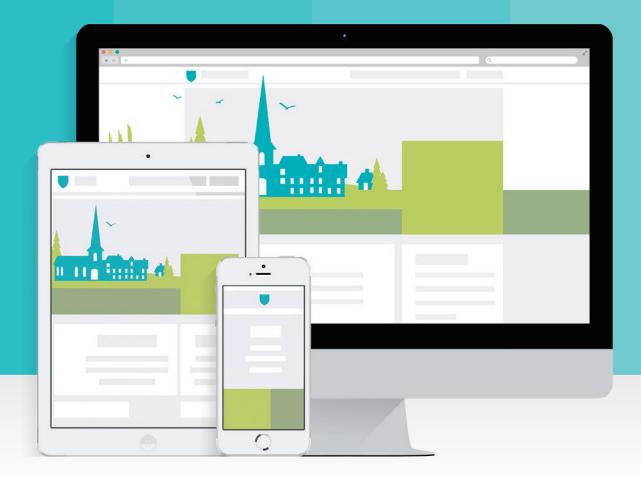
Une nouvelle fraîcheur avec un design actuel et efficace



Une interface pour smartphone et tablette



Des démarches administratives facilitées grâce au guichet virtuel



Ils nous font confiance!

















